VILLE DE Brest

RAPPORT SUR LES **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES**

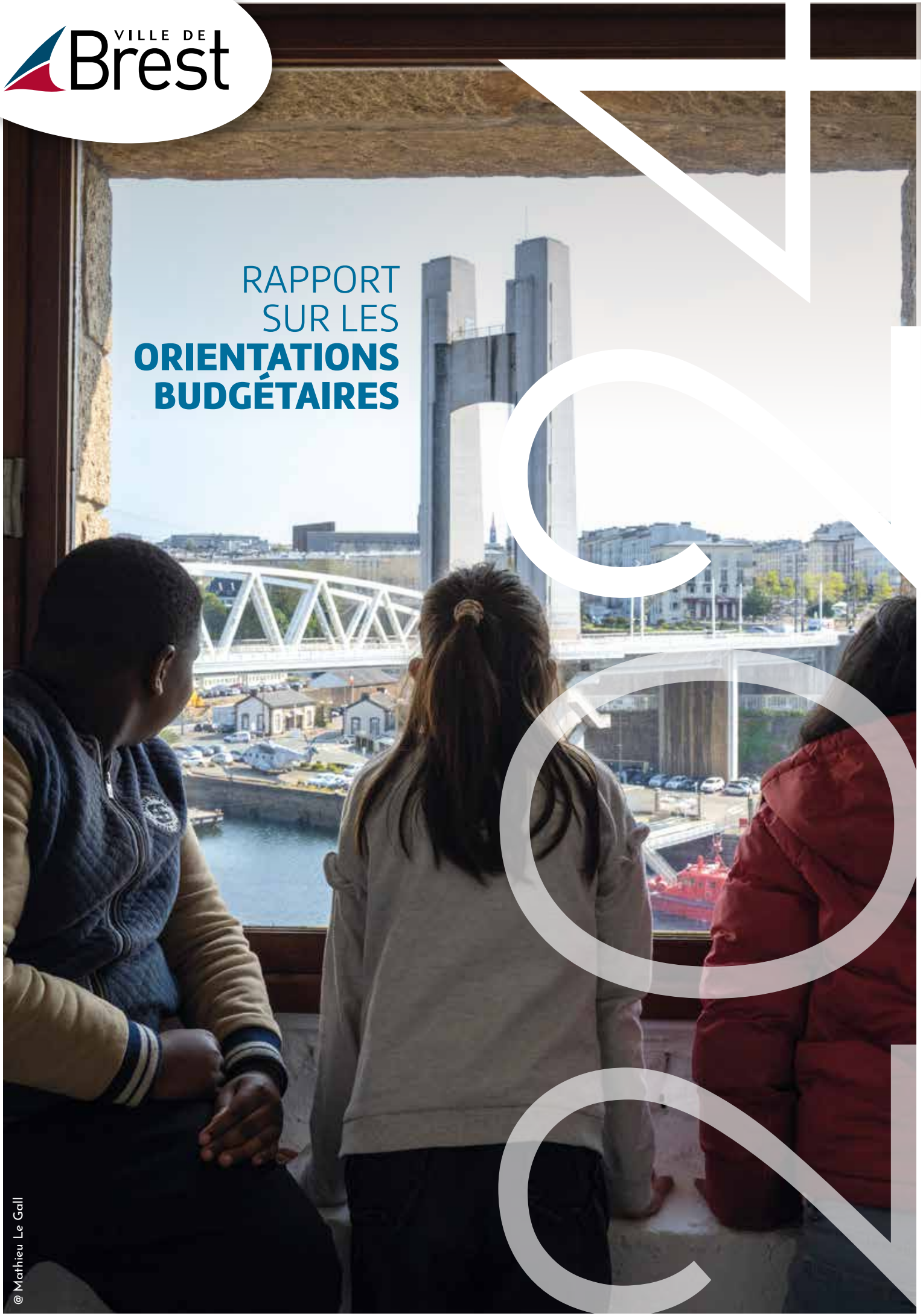

© Mathieu Le Gall

SOMMAIRE

SOMMAIRE **1**

Préambule **2**

Un contexte économique marqué par une résistance à court terme mais des difficultés persistantes **3**

LES PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE MONDIALE : FAIBLE CROISSANCE, INFLATION ÉLEVÉE ET RISQUES FINANCIERS 3

EN FRANCE, LA PERSPECTIVE D'UNE NORMALISATION DE L'ÉCONOMIE 5

LE CONTEXTE ECONOMIQUE BRESTOIS (SOURCE : ADEUPA) 6

Les finances des collectivités locales fin 2023 ..... **12**

LA SITUATION FINANCIÈRE DES COMMUNES FIN 2023 : DES INVESTISSEMENTS TOUJOURS SOUTENUS MALGRÉ UN AUTOFINACEMENT EN BERNE 12

LES SOUBRESAUTS DE L'INFLATION MAINTIENNENT LA PRESSION SUR LES TAUX 13

Les nouvelles dispositions législatives intéressant les collectivités locales **15**

UNE TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES MAINTENUE 15

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES INTÉRESSANT LES COMMUNES POUR 2024 16

Le contexte local fin 2023 : un socle financier solide malgré la baisse des droits de mutation **20**

UNE CROISSANCE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (+ 3,6 % EN 2023) FREINÉE PAR LA BAISSE DES DROITS DE MUTATION 20

UNE PROGRESSION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 21

L'EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL 22

UNE CAPACITÉ D'ÉPARGNE EN REPLI MAIS TOUJOURS SOLIDE FIN 2023 29

UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT ATTENDU EN PROGRESSION EN 2023 30

UNE POURSUITE DU DESENDETTEMENT EN 2023 31

L'ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT DEPUIS 2017 31

UNE DETTE PEU RISQUÉE ET COMPÉTITIVE 32

Le cadrage budgétaire pour 2024 ..... **35**

PRÉSERVER LA CAPACITÉ D'ÉPARGNE DE LA VILLE DE BREST 35

SOUTENIR L'EFFORT D'INVESTISSEMENT DE LA VILLE DE BREST 39

MAITRISER L'ENDETTEMENT 42

Les perspectives financières au-delà de 2024 ..... **43**

LES HYPOTHESES PROSPECTIVES 43

UNE CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT PRÉSERVÉE 46

Annexe : Projet de programmation pluriannuelle des Investissements 2024-2026 ..... **49**

Préambule

En application de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se tenir, pour les communes, dans les deux mois précédant le vote du budget.

Il constitue une étape incontournable du cycle budgétaire. Son objet réside en effet dans la préparation de l'examen du budget de l'année à venir en donnant aux membres de l'assemblée délibérante, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer de façon effective leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le présent rapport, destiné à servir de base au débat d'orientations budgétaires, présente successivement :

- Les principaux éléments du contexte économique, financier, budgétaire et législatif ;
- Un point rétrospectif sur la situation financière de la collectivité ;
- Le cadrage budgétaire et les conditions d'équilibre envisagés pour la construction du budget primitif 2024 ;
- Les perspectives financières au-delà de 2024.

Les dispositions prévues par la loi NOTRe du 7 août 2015 dans son article 107 ont modifié l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Elles consacrent et renforcent le cadre légal du débat d'orientations budgétaires. Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 en précise et complète son contenu.

Les données socio-économiques du territoire sont, quant à elles, retracées dans le rapport d'activité et de développement durable de la collectivité.

Le présent rapport fera, par ailleurs, conformément aux dispositions prévues par la loi NOTRe, l'objet d'une délibération spécifique prenant acte du débat. Il sera ensuite, après transmission au préfet et au président de Brest métropole, mis en ligne sur le site internet brest.fr et tenu à la disposition du public à l'hôtel de ville dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientations budgétaires. Le public sera tenu avisé de cette mise à disposition.

Un contexte économique marqué par une résistance à court terme mais des difficultés persistantes

LES PERSPECTIVES DE L'ECONOMIE MONDIALE : FAIBLE CROISSANCE, INFLATION ÉLEVÉE ET RISQUES FINANCIERS

Les perspectives économiques de l'OCDE[1] publiées en septembre 2023 montrent que la reprise mondiale qui a suivi la pandémie de Covid-19 et l'invasion de l'Ukraine par la Russie marque le pas. Les chaînes d'approvisionnement se sont rétablies, les coûts d'expédition et les délais de livraison retrouvent leurs niveaux antérieurs à la pandémie. Toutefois, les facteurs qui ont entravé la croissance en 2022 persistent. La croissance économique devrait se hisser à 3,0 % en 2023 avant de refluer à 2,7 % en 2024 avec une part importante de cette croissance imputable aux pays asiatiques.

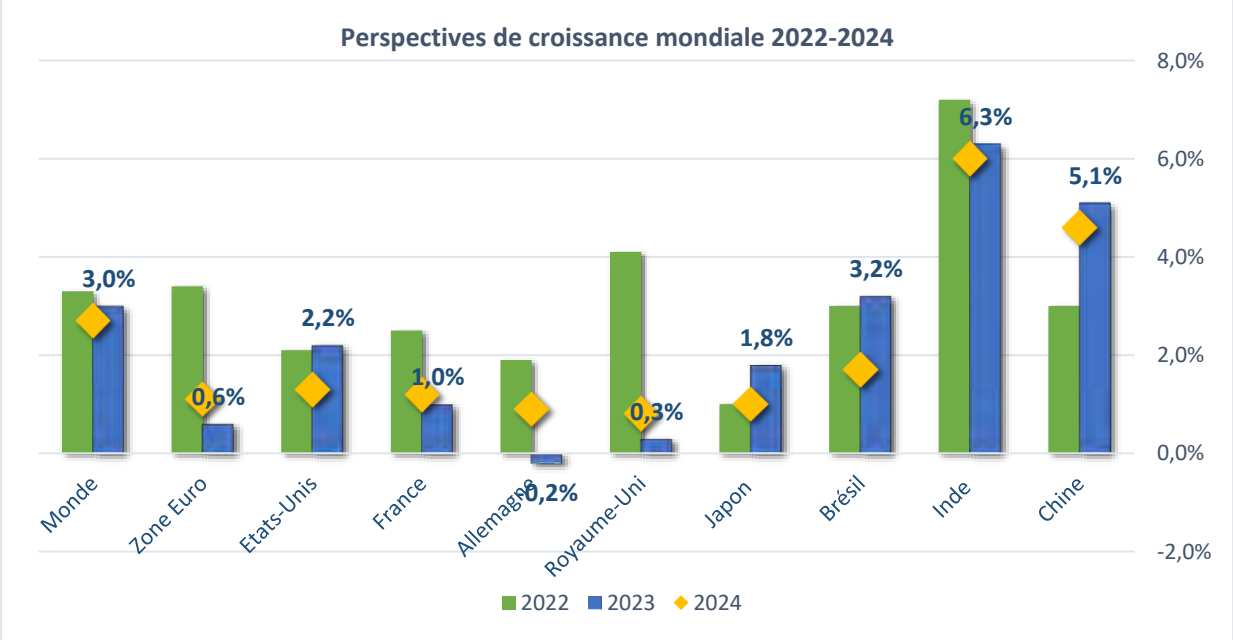

Figure : Perspectives intermédiaires de croissance mondiale 2022-2024

Taux de croissance du PIB réel en glissement annuel en pourcentage
Source : OCDE – rapport intermédiaire septembre 2023

L'inflation reste élevée et continue d'éroder le pouvoir d'achat des ménages. Le resserrement des politiques des banques centrales a fait augmenter le coût de l'emprunt, limitant ainsi l'activité économique. Le niveau élevé des taux d'intérêt se répercute sur le système financier et les banques des pays avancés ont durci leur conditions d'octroi de prêts.

[1] *L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est une organisation internationale d'études économiques dont les pays membres ont en commun un système de gouvernement démocratique et une économie de marché.*

Par conséquent, les pertes de production par rapport aux prévisions antérieures à la pandémie restent lourdes, en particulier pour les pays les plus pauvres.

Malgré ces circonstances défavorables, l'activité économique mondiale a bien résisté au 1er trimestre 2023, principalement grâce au secteur des services. Dans le même temps, les autres secteurs affichent certaines faiblesses et les indicateurs pour le 2ème trimestre indiquent un ralentissement plus généralisé de l'économie. Dans le même temps, l'excès d'épargne accumulé pendant la pandémie diminue dans les pays avancés, ce qui signifie une réduction de la protection des ménages contre les chocs (augmentation du coût de la vie, moindre accès au crédit, etc.).

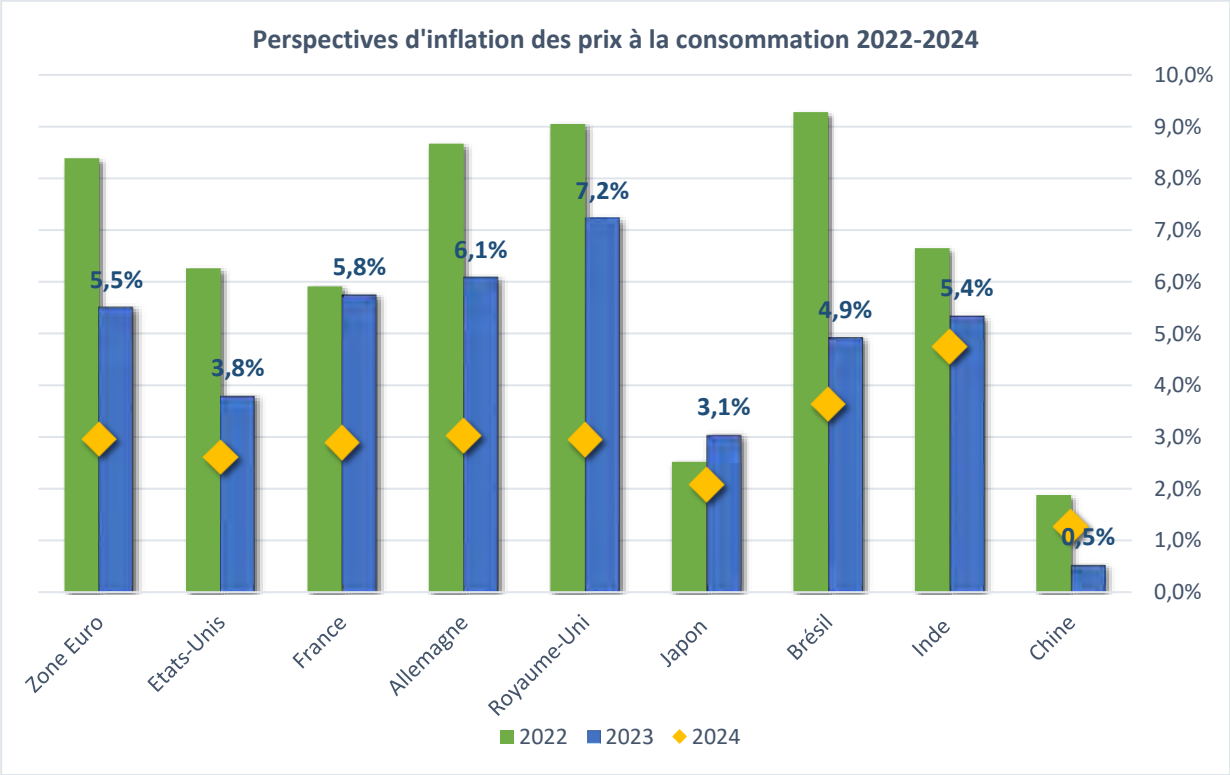

Figure : Perspectives **intermédiaires d'inflation 2022**-2024

Inflation globale des prix à la consommation en glissement annuel en pourcentage
Source : OCDE – rapport intermédiaire septembre 2023

L'inflation globale a continué de reculer dans de nombreux pays, sous l'effet de la baisse des prix de l'énergie et des produits alimentaires au premier semestre de 2023. En revanche, l'inflation sous-jacente (c'est-à-dire hors composantes les plus volatiles, à savoir l'alimentation et l'énergie) n'a pas sensiblement reflué. Elle reste nettement supérieure aux objectifs fixés par les banques centrales. L'un des principaux risques est que l'inflation s'avère de nouveau plus persistante qu'anticipée, ce qui obligerait les banques centrales à relever encore les taux d'intérêt ou à les maintenir à un niveau élevé pendant une période plus longue.

Les prévisions économiques sont parallèlement soumises à de nombreux aléas, notamment en lien avec les tensions géopolitiques internationales (conflit au Moyen Orient).

EN FRANCE, LA PERSPECTIVE D'UNE NORMALISATION DE L'ÉCONOMIE

Les estimations pour 2023 - Source gouvernementale

Selon le rapport économique, social et financier joint au projet de loi de finances pour 2024 (octobre 2023), **la croissance serait de 1,0 % en 2023** après 2,5 % en 2022 (poursuite du rebond post-Covid).

Dans le même temps, le marché du travail continue d'être dynamique avec 21 000 emplois créés au 2ème semestre 2023. **Le taux de chômage** s'établit à **7,2 %** de la population active au 2ème semestre 2023.

L'inflation baisserait légèrement à + 4,9 % sur l'année 2023 en moyenne annuelle (après + 5,2 % en 2022). La composition de l'inflation évolue cependant sensiblement, après une première phase d'inflation énergétique, suivie par la hausse des prix alimentaires et manufacturés, ceux-ci sont amenés à se normaliser sous l'effet du ralentissement des prix de production et des matières premières. L'inflation des services prend progressivement le relais tandis que des aléas persistent sur l'évolution des cours du pétrole et du gaz (ex : forte volatilité des cours du pétrole depuis la fin septembre).

Les perspectives économiques pour 2024 – Source gouvernementale

Selon le rapport économique, social et financier joint au projet de loi de finances (octobre 2023), la **prévision de croissance pour 2024** s'établit à **+ 1,4 %**, un rythme proche de la tendance de long terme. La croissance serait principalement soutenue par le rebond progressif de la consommation des ménages dans le sillage de la décrue de l'inflation qui **ralentirait à + 2,6 % en 2024** (+ 2,5 % hors tabac). Cette normalisation reposerait essentiellement sur le ralentissement des prix alimentaires et manufacturés. La contribution énergétique à l'inflation resterait quant à elle contenue.

Tableau 1 : Principaux indicateurs du scénario économique 2020-2027

(Croissance annuelle en %)	2022	2023	2024	2025	2026	2027
PIB (volume)	2,5	1,0	1,4	1,7	1,7	1,8
Déflateur du PIB	3,0	5,7	2,5	1,8	1,6	1,6
IPC (hors tabac)	5,3	4,8	2,5	2,0	1,75	1,75
Masse salariale (branches marchandes non agricoles, valeur)	9,3	6,5	3,6	3,4	3,4	3,4
PIB potentiel (volume)	1,25	1,35	1,35	1,35	1,35	1,35
Écart de production (% du PIB potentiel)	–0,9	–1,2	–1,1	–0,8	–0,4	0,0

Figure : principales hypothèses du scénario macroéconomique 2022-2027
Source : INSEE, prévisions PLF 2024

LE CONTEXTE ECONOMIQUE BRESTOIS (SOURCE : ADEUPA)

UNE ECONOMIE LOCALE QUI RESISTE

Dans le Pays de Brest et Brest métropole, les indicateurs témoignent pour l'heure d'une situation économique plutôt favorable à de nombreux égards, sans écarter néanmoins les inquiétudes des professionnels et des ménages qui pèsent sur l'activité des mois à venir.

Au 1er semestre 2023, l'emploi salarié s'inscrit à nouveau en hausse. En un an, les effectifs salariés privés progressent de 1,5 % dans le Pays de Brest, soit 1 549 emplois. Cette tendance est légèrement inférieure à la dynamique régionale (+1,7 %), portée particulièrement par les pays de Rennes, Vannes et Saint-Malo.

Localement, tous les secteurs d'activités sont orientés favorablement ou stables, à l'exception des services administratifs et de soutien (-35 emplois), catégorie qui intègre l'emploi intérimaire.

Les autres services bénéficient d'une forte dynamique ; c'est notamment le cas pour les activités spécialisées, scientifiques et techniques (professionnels juridiques et comptables, conseils et gestion, architecture et ingénierie, recherche-développement, etc.). L'industrie gagne 429 emplois en un an (49 dans l'agroalimentaire et 380 dans les autres industries), soit un rythme de progression de 2,5 % en un an. Ce résultat témoigne d'une situation industrielle plus favorable localement qu'en Bretagne où l'agroalimentaire perd par exemple des emplois. Dans les secteurs de la construction et du commerce, l'évolution des effectifs salariés marque le pas dans le Pays de Brest.

Les entreprises continuent à embaucher

Le nombre de déclarations préalables à l'embauche (DPAE) d'une durée supérieure à un mois s'inscrit en hausse : +1,9 % entre les 1er semestres 2022 et 2023, soit l'équivalent de 408 contrats supplémentaires dans le Pays de Brest. En Bretagne, l'évolution est moins favorable (+0,1 % en un an) du fait d'un recul des embauches dans les secteurs de l'industrie et de la construction.

Localement, la tendance à la hausse masque des situations différenciées, tant dans les secteurs d'activités qu'au niveau géographique. Le commerce et l'hôtellerie-restauration recrutent davantage par rapport au 1er semestre de l'année 2022. En revanche, l'industrie et les autres services ont engagé moins d'embauches.

Territorialement, la dynamique des embauches est particulièrement satisfaisante dans la métropole brestoise (respectivement +5,3 %).

La part des CDI dans les déclarations préalables à l'embauche progresse pour atteindre 53 % (+2 points par rapport au 1er semestre 2022).

La demande d'emploi recule légèrement en un an, mais une reprise est observée pour les jeunes

Le volume de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A[2]) se replie une nouvelle fois dans le Pays de Brest, mais dans des proportions très mesurées : -1 % entre le deuxième trimestre 2022 et 2023, soit 135 chômeurs en moins sur un an. La tendance est proche en Bretagne (-1,5 %). Les situations sont néanmoins contrastées entre les départements, l'Ille-et-Vilaine se distinguant par une reprise de la demande d'emploi depuis le début de l'année 2023 (+1,7 % en un an).

Les personnes à la recherche d'un travail depuis plus d'un an et celles âgées de 50 ans et plus continuent à être moins nombreuses dans le Pays de Brest et en Bretagne. En revanche, le nombre de demandeurs d'emploi de moins de 25 ans s'inscrit en hausse (+8,6 % en un an dans le Pays de Brest, soit 157 jeunes chômeurs). Ce mouvement, amorcé au 1er trimestre 2023, n'est pas généralisé en Bretagne, même s'il est perceptible dans plusieurs bassins d'emploi (Vitré, Rennes, Morlaix, etc.).

Pour la demande d'emploi toutes catégories confondues (A, B[3] et C[4]), la tendance est similaire, à savoir une légère diminution annuelle : -0,6 % dans le pays de Brest ; -0,4 % en Bretagne ; -1,9 % en France métropolitaine.
Les chiffres du chômage communiqués pour le 3e trimestre, en France et en Bretagne[5], attestent néanmoins d'une hausse de la demande d'emploi par rapport au trimestre précédent. Cette augmentation intervient après un recul quasi-continu observé depuis 2020.

Le taux de chômage est quasi-stable et se situe localement à un niveau historiquement bas.

Au 2e trimestre 2023, le taux de chômage s'établit à 6,1 % dans la zone d'emploi de Brest, soit +0,1 point par rapport à celui du trimestre précédent et à celui du 2e trimestre 2022.

En dépit de cette légère hausse, ce taux reste dans les niveaux les plus bas enregistrés dans les quarante dernières années. Il se situe sous le niveau observé en France métropolitaine (6,9 %) et 0,3 point au-dessus de la moyenne régionale.

La Bretagne conserve son 2ème rang des régions françaises présentant le plus bas niveau de chômage (5,8 %), derrière les Pays de la Loire (5,6 %).

La situation des entreprises dans Brest métropole reste globalement favorable.

D'après la Banque de France, plusieurs indicateurs montrent les points forts de la situation des entreprises dans Brest métropole en septembre 2023 :

---

[2] *Demandeurs d'emploi de catégorie A : personne n'ayant aucun emploi mais étant en recherche active d'un contrat quel qu'il soit (CDI, CDD, emploi saisonnier, temporaire ou à temps partiel)*
[3] *Demandeurs d'emploi de catégorie B : personnes ayant exercé une activité réduite (moins de 78 heures) au cours du mois et tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.*
[4] *Demandeurs d'emploi de catégorie C : personnes ayant exercé une activité réduite « longue » (plus de 78 heures) au cours du mois et tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi.*
[5] *Données non communiquées à ce jour à une échelle infrarégionale*

- Une dynamique (depuis 2018) de la création d'entreprises supérieure à la tendance régionale,
- Un poids des effectifs dans l'industrie qui progresse,
- Un taux d'export plus élevé qu'en Bretagne (11,2 % contre 9,1 %), lié à l'industrie et à la présence d'acteurs leaders sur leur marché.
- Une contribution importante des services dans la valeur ajoutée dégagée dans l'économie locale,
- Une évolution des encours de crédit à moyen terme aux entreprises en hausse plus marquée qu'en Bretagne (+4 % vs +2.2 %), traduisant a priori un dynamisme de l'investissement et un bon niveau de l'accompagnement bancaire.

En revanche, le taux d'endettement des entreprises est plus important qu'au niveau breton, du fait notamment d'un poids supérieur du capital restant dû au niveau des prêts garantis par l'Etat. Mais le niveau d'endettement apparait compatible avec les capacités de remboursement des entreprises.

Des points d'attention doivent par ailleurs être portés sur le secteur du commerce, avec une activité en baisse, et une hausse des impayés, en particulier dans les secteurs du commerce et du bâtiment.

Les défaillances d'entreprises rebondissent, après un recul historique.

Le Greffe du Tribunal de Commerce de Brest a enregistré, au cours du premier semestre 2023, une croissance de +27 % des défaillances d'entreprises. Bien qu'en hausse, ces défaillances font état d'un retour à une situation plus habituelle, voire légèrement en deçà de celle observée avant la pandémie. Le soutien massif de l'État envers les entreprises pendant la crise sanitaire avait permis de limiter les procédures judiciaires, avec un volume historiquement bas des cessations de paiement.

Sur le périmètre de la métropole brestoise, 34 procédures collectives ont été engagées au premier semestre 2023. Il s'agit principalement de liquidations de petites entreprises artisanales dans différents domaines : la coiffure et l'esthétique, le bâtiment (second œuvre) et le commerce alimentaire (boulangeries, restaurants).

Les autorisations de locaux d'activités sont en net recul.

Dans le Pays de Brest, 61 300 m² de locaux d'activités, y compris les bureaux, ont été autorisés au 1er semestre 2023. Le volume est en baisse de -36 % par rapport à la même période de l'année précédente, qui avait été particulièrement dynamique. Les bâtiments commerciaux et les entrepôts sont les principaux segments concernés par ce recul.

Au-delà de la construction neuve, le marché de l'immobilier d'entreprise dans la métropole brestoise reste dynamique. Dans ce contexte porteur du marché, le volume de bureaux et de locaux d'activités disponibles continue à se resserrer, prolongeant ainsi une tendance engagée

depuis cinq ans. En 2022, les m² de bureaux libres ont reculé de -25 % et ceux des locaux d'activités de -18 % au sein de la métropole brestoise.

Le marché du logement se retourne au niveau national et local.

Entre septembre 2022 et août 2023, les autorisations de logements sont en net recul dans Brest métropole (-22 %). On peut y voir la traduction concrète de la hausse des taux d'intérêt, de l'augmentation des prix des matériaux et plus globalement des coûts de construction.

Globalement, la confiance des ménages est dégradée. Le niveau des taux et l'inflation pèsent sur la confiance. Jamais il n'a été recensé aussi peu de ménages souhaitant réaliser des achats importants en France.

Les données de consommation en volume sont édifiantes. La consommation de biens diminue depuis de nombreux mois. En août 2023, la consommation des ménages français en biens était de 2 % inférieure à août 2022 et de 5 % inférieure à août 2021. Si tous les biens sont concernés, la chute la plus importante concerne l'alimentaire.

Localement, d'après les analyses de la Banque de France et du Crédit Mutuel Arkea, la solvabilité des ménages n'est pas fragilisée à ce stade. Les dépôts bancaires continuent de se consolider. Au niveau du Finistère, les dépôts de dossiers de surendettement en cumul depuis le début de l'année sont en hausse de 3 % au regard de 2022, versus +3,7 % pour la Bretagne et +5,8 % pour le national. Et la situation demeure en deçà de la situation pré-covid.

Brest métropole

Évolution de l'emploi salarié privé et de la demande d'emploi dans Brest métropole
Source : Acoss, Dares-Pôle emploi

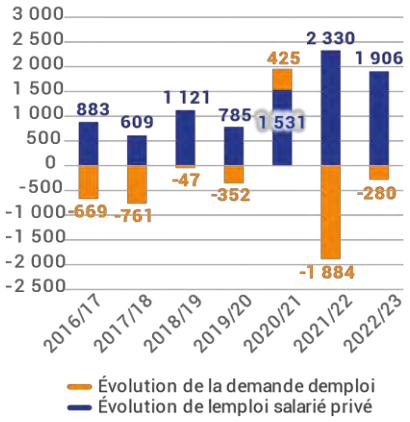

Taux de chômage au 2e trimestre 2023 : les métropoles du Grand Ouest parmi les bons élèves
Source : Insee

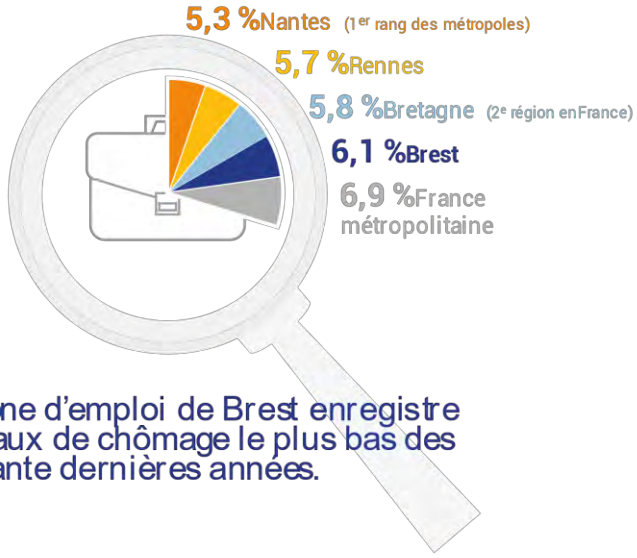

La zone d'emploi de Brest enregistre son taux de chômage le plus bas des quarante dernières années.

Population active de 15 ou plus dans Brest métropole et projections de 2020 à 2070
Source : Insee RP et projections Omphale

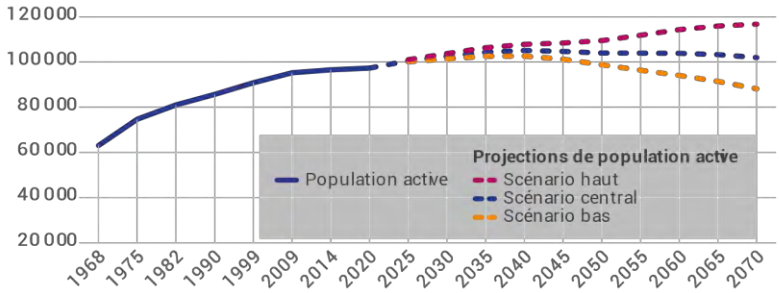

Les projections de population active à l'horizon 2050 laissent augurer d'une augmentation du nombre d'actifs, mais qui pourrait être moins dynamique que dans les 30 dernières années.

Des besoins de recrutement importants et un niveau de difficultés élevé
Source : Pôle emploi

65 % des recrutements jugés difficiles en 2023 dans Brest métropole

64,2 % en Bretagne

61 % en France

Enfin, côté équipements portuaire et aéroportuaire, les résultats du 1er semestre 2023 sont plutôt favorables.

À l'aéroport Brest-Bretagne, le trafic se stabilise au premier semestre 2023.

Avec 383 147 passagers durant le premier semestre 2023, le trafic aérien se stabilise par rapport à la même période en 2022 (+1 %). Cependant le niveau actuel est loin de retrouver celui atteint en 2019, avec plus de 588 000 passagers. Les vols nationaux ont augmenté de 2,6 %. La croissance du trafic vers Paris (+11 %) a permis de compenser la baisse du nombre de passagers des lignes régionales comme Toulouse, Montpellier et Toulon. A l'inverse, le trafic a augmenté significativement pour les lignes avec Marseille, Lyon et Nice.

Le nombre de passagers des vols réguliers vers l'Europe est en hausse de 6,4 %. L'ouverture d'une nouvelle ligne vers Dublin en mai 2023 a contribué à cette progression.
Après le retour des vols vacances en 2022, le nombre de clients sur ce type de vol est en recul de 43 %, en raison du non-renouvellement de plusieurs « chaînes charters »[6].

Le trafic au port de commerce est en progression.

Après une baisse de 3 % dans l'année 2022, le trafic du port de Brest progresse de 6 % au 1er semestre 2023.
Le poste des vracs solides non agroalimentaires a augmenté de 7 %. La reprise du trafic de ciment explique en partie cette progression. De même, les importations d'hydrocarbures se sont accrues de 3 %. Sur la période, le trafic conteneurs renoue avec la croissance (+ 32 %). Les échanges de viandes congelées et de poudre de lait ont augmenté respectivement de 22 % et de 94 %.
Le recul de 26 % des échanges de graines de soja, 1er trafic des matières premières agricoles, a été compensé par la progression de la plupart des autres postes, permettant une stabilité du trafic global de matières premières agricoles.

L'activité de réparation navale civile est bien orientée.

Depuis 2021, l'activité de réparation navale progresse et ce premier semestre 2023 confirme la tendance. 22 navires ont été accueillis en cale sèche, soit 4 de plus que l'année précédente. À quai, 9 navires ont été comptabilisés (+ 1 par rapport au 1er semestre 2022).

[6] *Ce terme fait référence à des vols vacances proposés de façon régulière (par exemple, un vol hebdomadaire pendant cinq mois). Mais ce ne sont pas des vols réguliers car ils sont mis en place par des tour-opérateurs qui vendent des prestations groupées (billet d'avion et séjour).*

Les finances des collectivités locales fin 2023

LA SITUATION FINANCIÈRE DES COMMUNES FIN 2023 : DES INVESTISSEMENTS TOUJOURS SOUTENUS MALGRÉ UN AUTOFINACEMENT EN BERNE

Sources : Note de conjoncture « Les finances locales - tendances 2023 par niveau de collectivités locales » - La Banque Postale (septembre 2023)

Un niveau d'épargne impacté par les tensions inflationnistes

En 2023, selon les prévisions de La Banque Postale, l'épargne brute[7] des communes se contracterait de 2,6 %. Déduction faite des remboursements de dette, l'épargne nette serait quant à elle en repli de 6,1 %.

L'évolution des dépenses de fonctionnement (+ 5,5 %) serait en effet supérieure à celle des recettes (+ 4,3 %).

Du côté des dépenses deux facteurs influenceraient cette évolution :

- La vive croissance des charges à caractère général (+ 9,0 %) en lien avec l'explosion des prix énergétiques et l'adaptation à l'inflation en cours d'année des contrats de prestation de services.
- La progression des dépenses de personnel serait également soutenue (+ 4,5 %) sous l'effet de plusieurs mesures nationales visant à revaloriser les salaires.

Les dépenses d'interventions (contributions obligatoires et subventions versées) progresseraient quant à elles de 3,5 % avec notamment une hausse des interventions d'action sociales.

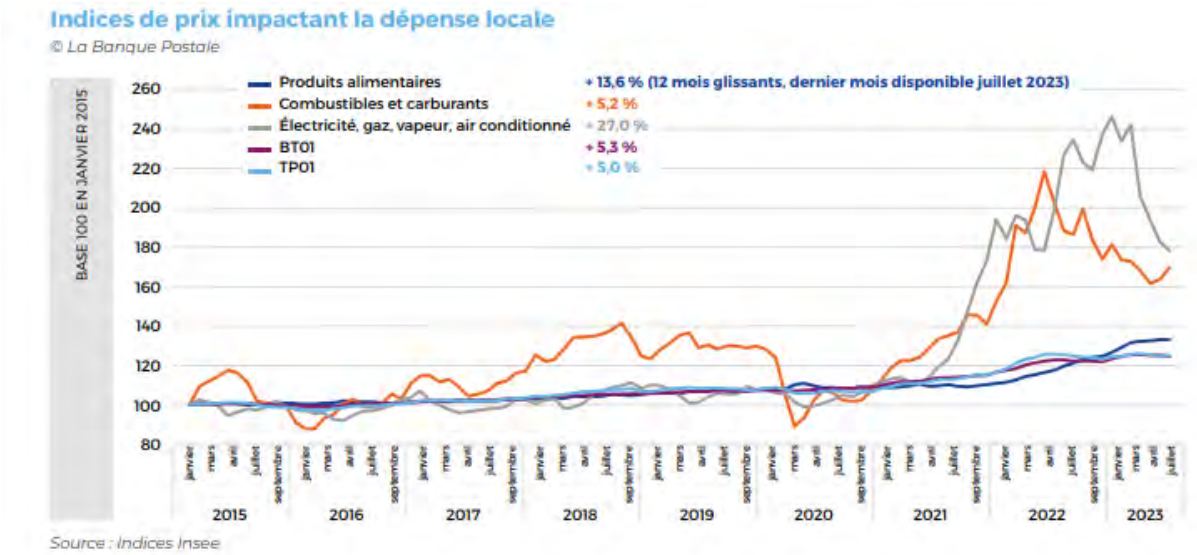

Graphique : **évolution de l'indice des prix impactant** la dépense locale

[7] Différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement augmenteraient quant à elles de 4,3 % en 2023, sous l'effet de la progression des recettes fiscales (+ 4,7 %). La taxe sur les propriétés bâties évoluerait en effet de 9,4 % avec un effet revalorisation des bases (7,1 %) et un effet taux (2,6 %). Un très net recul des droits de mutation (autour de – 20 %) viendrait atténuer ces effets.

Dans le même temps, la croissance des dotations (DGF) et des compensations fiscales serait de + 2,9 % et les produits des services progresseraient de 3,6 %.

Une progression du volume des investissements

Malgré la contraction des marges d'épargne, les communes poursuivraient leurs investissements, rompant avec le cycle électoral traditionnellement observé. En effet, les investissements (24,6 Mds d'euros) seraient en progression de 7,8 % après une hausse de 10,8 % en 2022. Bien que cette progression serait à nuancer par la forte hausse des coûts de construction et des travaux publics dont l'effet est évalué par l'observatoire des finances et de la gestion locale à + 3,2 %, elle est aussi le fait de nouveaux projets nécessaires au regard des défis liés à la rénovation du patrimoine et à la transition écologique.

Ces investissements seraient financés pour un quart par l'épargne nette et pour le reste par le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), les subventions et participations reçues et par l'emprunt.

Un léger réendettement

Les communes emprunteraient à hauteur de 7,4 milliards d'euros (un montant identique aux emprunts contractés en 2022). Compte tenu de remboursements en capital de la dette plus faibles, les communes se réendetteraient de 1,1 milliard d'euros. Leur encours de dette atteindrait ainsi 67 milliards d'euros fin 2023 (+ 1,6 %).

Aussi, fin 2023, compte tenu de la dégradation de l'épargne brute, la capacité de désendettement moyenne des communes est attendue autour de 5,1 années (contre 4,9 années fin 2022).

LES SOUBRESAUTS DE L'INFLATION MAINTIENNENT LA PRESSION SUR LES TAUX

Alors que l'inflation tarde à baisser, la Banque Centrale Européenne (BCE) doit faire face à la détérioration de l'économie en zone euro (baisse de l'activité, crise sur le marché immobilier).

Un an après avoir lancé le cycle de relèvement des taux le plus rapide de son histoire, avec 10 hausses consécutives, la BCE garde le cap. Depuis le 20 septembre 2023, le taux de dépôt, celui de référence, a subi une nouvelle hausse de 25 points de base pour atteindre 4 %, un niveau jamais atteint depuis le lancement de la monnaie unique en 1999. Le taux de refinancement se situe quant à lui à 4,50 %.

Ce cycle inédit de hausse des taux a eu des effets manifestes : la distribution de crédit et la progression de la masse monétaire ont freiné. Cependant, l'inflation reste éloignée de la valeur

cible fixée à 2%. D'après les projections de la BCE, cette cible de 2 % d'inflation ne serait atteinte qu'au plus tôt en 2025. Il faudra donc encore attendre quelques mois avant que ne s'amorce une détente des taux.

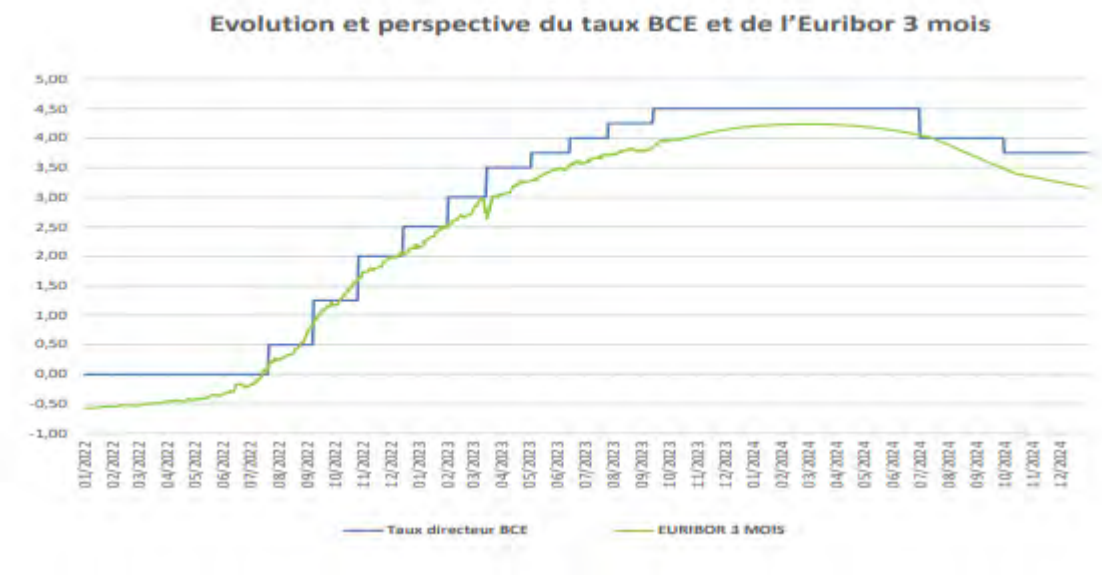

Figure : évolution et perspectives des taux BCE et de l'Euribor 3 mois
Source : « journal dette publique locale – bulletin mensuel n°203 » -2 novembre 2023

La dégradation des taux de marché se reflète sur les conditions de financement du secteur public local en affectant à la hausse les taux d'intérêts auxquels les collectivités peuvent contractualiser leurs emprunts.

Figure : évolution des taux fixe 15 et 20 ans proposés à un panel collectivités locales depuis le 1er janvier 2022
Source : « journal dette publique locale – bulletin mensuel n°203 » -2 novembre 2023

Les nouvelles dispositions législatives intéressant les collectivités locales

Rejeté par le Parlement fin 2022, le projet de loi de programmation des finances publiques 2023-2027 a été finalement adopté sans vote par l'Assemblée Nationale, le Gouvernement ayant engagé sa responsabilité sur la base de l'article 49.3 de la Constitution. Ce texte prévoit que les collectivités locales soient associées au redressement des comptes publics par le biais d'un objectif de réduction en volume des dépenses de fonctionnement (inflation – 0,5 point) qui reste purement indicatif à ce stade.

A ce jour, l'évolution des dépenses des collectivités locales n'est donc pas limitée.

UNE TRAJECTOIRE DES FINANCES PUBLIQUES MAINTENUE

Malgré les tensions sur la conjoncture économique, le déficit public a continué de s'améliorer en s'établissant à 4,8 % du PIB en 2022, après 6,5 % en 2021. Cette amélioration s'explique principalement par la poursuite du rebond de l'activité, par la croissance spontanée des prélèvements obligatoires et par la fin des mesures d'urgence liées à la pandémie.

Graphique : évolution du déficit public par sous-secteur (en pourcentage du PIB) 2018 – 2027

	2018	2019	2020	2021	2022	2023 (prev.)	2024 (prev.)	2025 (prev.)	2026 (prev.)	2027 (prev.)
ASSO	0,5	0,6	-2,0	-0,7	0,4	0,7	0,6	0,7	0,9	1,0
ODAL	0,1	0,0	-0,1	0,0	0,0	-0,3	-0,3	-0,2	0,2	0,4
Etat et ODAC	-2,9	-3,6	-6,8	-5,8	-5,2	-5,4	-4,7	-4,3	-4,2	-4,0
Solde public (RESF Oct. 2023)	-2,3	-3,1	-8,9	-6,5	-4,8	-4,9	-4,4	-3,7	-3,2	-2,7

ODAC : organismes divers d'administration centrale
ODAL : organismes divers d'administration locale
ASSO : administrations de sécurité sociale

Sources : RESF annexé au PLF 2024 – octobre 2023

Le déficit public atteindrait 4,9 % du PIB 2023 en intégrant notamment les mesures anti-inflation destinées à la fois aux ménages et aux entreprises.

A noter que les collectivités locales contribueraient au retour du déficit public sous les 3% en 2027 en dégageant cette année-là un excèdent considérable (à leur échelle) de 0,4 % du PIB tandis que le budget de l'Etat présenterait un déficit équivalent à 4,0 % du PIB potentiel.

Quant à la dette publique elle baisserait à 109,7 % du PIB fin 2023 (contre 111,8 % en 2022). L'endettement public stagnerait ensuite jusque 2025 avant d'amorcer une décrue en 2026 pour atteindre 108,1 % en 2027.

Aussi, le retour à l'équilibre des comptes publics se fonderait sur la maîtrise de la dépense. Ainsi, sur la période 2022-2027, la croissance moyenne en volume de la dépense publique (y compris investissement), hors effet de l'extinction des mesures d'urgence et de relance, est prévue à + 0,6 % (contre + 1,2 % en moyenne entre 2018 et 2022).

Cette maîtrise de la dépense sera partagée par l'ensemble des administrations publiques.

En ce qui concerne les collectivités locales, la trajectoire des comptes publics table sur une diminution de leurs dépenses de fonctionnement de 0,5 % par an en volume sur la période 2024-2027, sans mécanisme contraignant, et sur un recul des dépenses d'investissement en 2026 et 2027 en lien avec le cycle électoral.

LES PRINCIPALES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES INTÉRESSANT LES COMMUNES POUR 2024

Au moment de la rédaction du présent rapport, le projet de loi de finances pour 2024 était toujours en cours d'examen au Parlement.

C'est pourquoi les dispositions présentées ici reflètent l'état d'avancement des discussions au moment de l'adoption sans vote du PLF 2024 en 1ère lecture à l'Assemblée Nationale le 9 novembre 2023 en application de l'article 49.3 de la constitution. Elles sont donc susceptibles d'être amendées d'ici le vote définitif programmé au plus tard le 22 décembre 2023.

A ce stade de la discussion parlementaire, le projet de loi de finances pour 2024 comporte peu de dispositions vraiment impactantes pour les finances des collectivités locales.

Une dotation globale de fonctionnement (DGF) en progression de 0,8 %

En 2024, l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement (27,1 milliards d'euros) progressera de 0,8 % par rapport à 2023 (un niveau très inférieur à l'inflation prévisionnelle estimée à 2,6 % pour 2024 après 4,9 % en 2023). Cette croissance est principalement destinée à majorer la dotation de solidarité urbaine (+ 90 M€), la dotation de solidarité rurale (+ 100 M€) et la dotation d'intercommunalité (+ 90 M€ dont 60 M€ par prélèvement sur la dotation de compensation des EPCI et 30 M€ par abondement de l'Etat).

Le Gouvernement indique qu'avec cette enveloppe supplémentaire, plus de 60 % des communes doivent voir leur DGF augmenter en 2024. Toutefois, pour permettre la stabilisation des concours financiers alloués aux collectivités, les variables d'ajustement (panier de dotations et de compensations d'exonérations fiscales) seront ponctionnées. En 2023, seuls les départements avaient été concernés par ce mécanisme. Tous les niveaux de collectivités le seront en 2024 pour un total de – 45 Milliards d'euros.

Il convient, ainsi de préciser que cette évolution de l'enveloppe globale allouée à la DGF n'empêche pas des variations individuelles différenciées qui dépendent de la situation propre à chaque collectivité.

Mise en place d'une garantie de sortie pour les communes qui perdent le bénéfice de la part majoration de la DNP

Pour les communes qui perdent l'éligibilité à la part majoration de la Dotation Nationale de Péréquation (composante de la DGF), il est prévu que l'année de sortie, elles perçoivent 50 % de la dotation antérieure. Cela devrait être le cas de la ville de Brest dès 2024.

Généralisation des budgets verts pour les collectivités de + de 3 500 habitants

Un amendement intégré au PLF 2024 après 49.3 vise à valoriser les investissements verts au moment de leur présentation au compte administratif dans l'exercice budgétaire réalisé.

Concrètement, le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités de plus de 3 500 habitants comporteront à compter de l'exercice 2024 un état annexe intitulé « impact du budget pour la transition écologique ».

Précisément, la mesure prévoit de présenter les dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent négativement ou positivement, à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France selon un modèle et des modalités d'application qui seront fixées par décret à l'issue d'une concertation avec les associations d'élus locaux.

Le dispositif aura vocation à monter en puissance progressivement. Dans un premier temps, seules les dépenses favorables seront identifiées et quelques ratios devraient les rapporter à l'ensemble des dépenses, ce qui permettra ainsi de mesurer l'effort de la collectivité en faveur de la transition.

Le Gouvernement remettra au Parlement un bilan de la mise en œuvre du dispositif avant le 15 octobre 2026.

Identification de la dette verte dans les documents budgétaires

A partir de 2024, les collectivités de plus de 3 500 habitants auront la possibilité d'identifier et d'isoler la part de leur endettement consacré à financer des investissements concourant à des objectifs environnementaux (« dette verte »). Concrètement, le budget et le compte administratif des collectivités concernées comporteront un état annexe intitulé « état des engagements financiers concourant à la transition écologique ». Cet état présentera l'évolution sur l'exercice concerné du montant de la dette consacrée à la couverture des dépenses d'investissement qui, au sein du budget, contribuent positivement, aux objectifs environnementaux. Par ailleurs, il indiquera la part cumulée de cette dette au sein de l'endettement global de la collectivité

Généralisation du compte financier unique

D'ici 2027, le compte financier unique (CFU) sera généralisé à l'ensemble du secteur public local. Le compte financier unique a fait l'objet cette année d'une expérimentation par près de 1.800 collectivités.

En se substituant au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public, le CFU permet de regrouper en un document unique l'exécution budgétaire et comptable d'une collectivité sur un exercice. Plusieurs bénéfices sont attendus, dont une amélioration de la qualité des comptes publics locaux et une meilleure information sur la situation budgétaire et comptable des entités publiques locales. Les collectivités ont le choix de passer au CFU pour les comptes de l'exercice 2024, pour ceux de 2025, voire pour ceux de 2026. L'ensemble des collectivités devraient ainsi disposer d'un Compte Financier Unique à partir de l'adoption des comptes de l'exercice 2026.

Des dispositions nouvelles concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Un nouveau dispositif de majoration spéciale du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)

Un amendement au projet de loi de finances a créé un nouveau dispositif de « majoration spéciale » du taux de Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS), sans lien, ouvert aux communes et aux EPCI à fiscalité propre dont le taux de THRS est inférieur à :

- 75 % de la moyenne départementale pour les communes (la moitié des communes seraient potentiellement concernées) ;
- 75 % de la moyenne nationale de la catégorie pour les EPCI (seuls moins de 14 % des EPCI seraient concernés).

Au regard de cette règle, selon des estimations provisoires, la ville de Brest ne pourrait pas mettre en place cette majoration.

De nouvelles possibilités d'exonération au titre de la THRS

Toujours concernant la THRS (et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale), une exonération facultative sera mise en place en faveur « des fondations et associations reconnues d'utilité publique et celles d'intérêt général pouvant percevoir des dons éligibles à la réduction d'impôt sur le revenu au titre du mécénat ».

Aménagement de la fiscalité du logement

Une nouvelle exonération non compensée de foncier bâti pour les logements sociaux anciens faisant l'objet d'une rénovation thermique

Au travers d'un dispositif dit de « seconde vie des bâtiments » est instaurée une nouvelle exonération de droit pour une durée de 25 ans de la taxe sur le foncier bâti payée par les bailleurs sociaux. Sont concernés les logements faisant l'objet d'une rénovation énergétique leur permettant de passer des étiquettes « F » ou « G » aux étiquettes « A » ou « B ».
Aucune compensation financière n'est envisagée pour les collectivités concernées.

Actualisation des conditions de bénéfice des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties

En vue d'amplifier les efforts en faveur de l'amélioration de la performance énergétique des logements, le PLF 2024 fait évoluer les conditions pour bénéficier des exonérations de taxe foncière. Cette actualisation concerne :

- La liste des dépenses de rénovation énergétique éligibles à l'exonération de TFPB en faveur des logements anciens qui est alignée par cohérence sur celle des dépenses éligibles au taux réduit de TVA. L'exonération de TFPB en matière de rénovation s'applique désormais aux logements achevés de plus de dix ans ;
- Une évolution du label « bâtiment basse consommation énergétique – BBC 2005 » qui n'est plus délivré. Désormais l'exonération de TFPB est accordée en faveur des logements neufs dont le niveau élevé de performance énergétique globale est supérieur à celui imposé par la législation en vigueur (article 1383-0 B bis du CGI).

Par ailleurs les exonérations facultatives de TFPB (durée : 3 ans) sont transformées en exonérations de droit. Les collectivités ont toutefois la faculté de limiter ou de supprimer ces exonérations. Par dérogation, elles doivent pour cela délibérer avant le 29 février 2024. La perte de produit découlant de ces exonérations ne sera donc pas compensée aux collectivités.

La fiscalité des meublés touristiques

Dans un contexte de crise du logement notamment en secteurs tendus, le gouvernement a introduit un amendement visant à aligner le régime des abattements fiscaux sur les revenus locatifs des meublés touristiques (70 % actuellement) sur celui des locations de longue durée (50 %).

Enveloppes concernant les dotations aux investissements

Doté de 2 milliards d'euros en 2023, le fonds vert est pérennisé et porté à 2,5 Md€. Une partie de l'augmentation sera fléchée en direction de la rénovation des établissements scolaires.

La DSIL (570 M€ en AE et 549,4 M€ en CP) est quant à elle reconduite au même niveau qu'en 2023, le financement accordé aux projets à « caractère environnemental » passe de 25 % à 30 %.

Suppression du fonds de soutien au développement des activités périscolaires (FSDAP)

Après une baisse de la moitié des aides à la rentrée scolaires 2023, le projet de loi de finances pour 2024 supprime le FSDAP (doté de 41 M€ à la rentrée scolaire 2021-2022 au bénéfice de 1 462 communes dont la ville de Brest) à compter de la rentrée scolaire 2025. Cette décision est motivée par le fait que 87 % des communes ont choisi le retour à la semaine de 4 jours.

Cette décision met toutefois en péril l'équilibre financier des collectivités qui choisissent de rester à 4,5 jours dans l'esprit de loi de 2013, toujours en vigueur.

Le contexte local fin 2023 : un socle financier solide malgré la baisse des droits de mutation

Il convient tout d'abord de préciser que les données présentées pour l'année 2023 découlent d'un compte administratif provisoire.

UNE CROISSANCE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (+ 3,6 % EN 2023) FREINÉE PAR LA BAISSE DES DROITS DE MUTATION

Le rythme d'évolution des recettes de fonctionnement a été relativement peu dynamique sur le mandat 2015-2020 (+ 0,4 % en moyenne annuelle). Cette faible évolution s'explique principalement par la perte cumulée de recettes de 17,0 M€ sur la période 2014-2017 engendrée par la ponction sur la dotation globale de fonctionnement (DGF) au titre de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP).

Entre 2017 et 2019, l'enclenchement de la dynamique du produit des droits de mutation et les effets de la réforme de la dotation de solidarité urbaine (DSU) ont permis de compenser la faible évolution physique des bases nettes d'imposition et la relative stabilité des autres recettes (produits des services notamment).

Entre 2020 et 2022, c'est principalement la forte croissance des droits de mutation qui a permis de compenser les effets de la crise sanitaire.

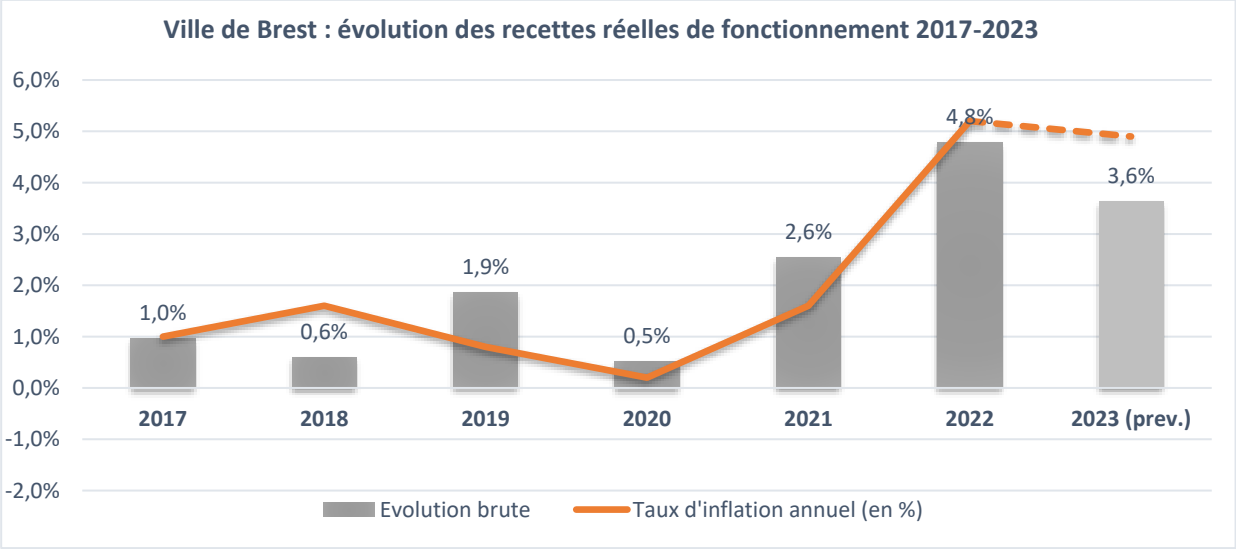

Graphique : Evolution des recettes de fonctionnement de la ville de Brest depuis 2017

En 2023, les recettes de fonctionnement devraient progresser de 3,6 % (+ 5,8 M€), soit un rythme inférieur à l'inflation prévisionnelle. Cette évolution serait principalement marquée par :

- Un produit des droits de mutation en net repli : autour de 6,2 M€ contre 8,1 M€ en 2022 soit une baisse de 23 % dans un contexte de resserrement de l'accès au crédit immobilier lié notamment à la hausse des taux d'intérêt ;

- L'actualisation des valeurs locatives des locaux d'habitation utilisées pour le calcul de la taxe foncière : + 7,1 % en 2023. Le produit de la fiscalité directe progresse ainsi globalement de 7,2 M€ (+ 7,9 %), malgré la baisse des taux décidée par le conseil municipal en 2023. En effet, les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires ont été particulièrement dynamiques.
- Par ailleurs, aucune progression de la dotation globale de fonctionnement (DGF) n'est enregistrée en 2023. Son produit est stable à 32,6 M€.

UNE PROGRESSION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Si depuis 2015, les charges de fonctionnement de la ville de Brest ont évolué en moyenne annuelle à un rythme comparable à l'évolution des recettes (+ 0,7 %), il convient toutefois de souligner la particularité des exercices 2020 et 2021 marqués par la crise sanitaire. En effet, en 2020, les dépenses non réalisées (annulation de manifestations, fermetures d'équipements) ont plus que compensé les dépenses exceptionnelles liées à la crise (achat d'équipements de protection individuelle, subventions exceptionnelles au CCAS, etc.).

Aussi, en 2021, les dépenses de fonctionnement des services étaient revenues à un niveau plus classique, d'où le ressaut de 2,9 % de CA à CA, qui intégrait toutefois les dépenses exceptionnelles mobilisées dans le cadre du grand départ du Tour de France.

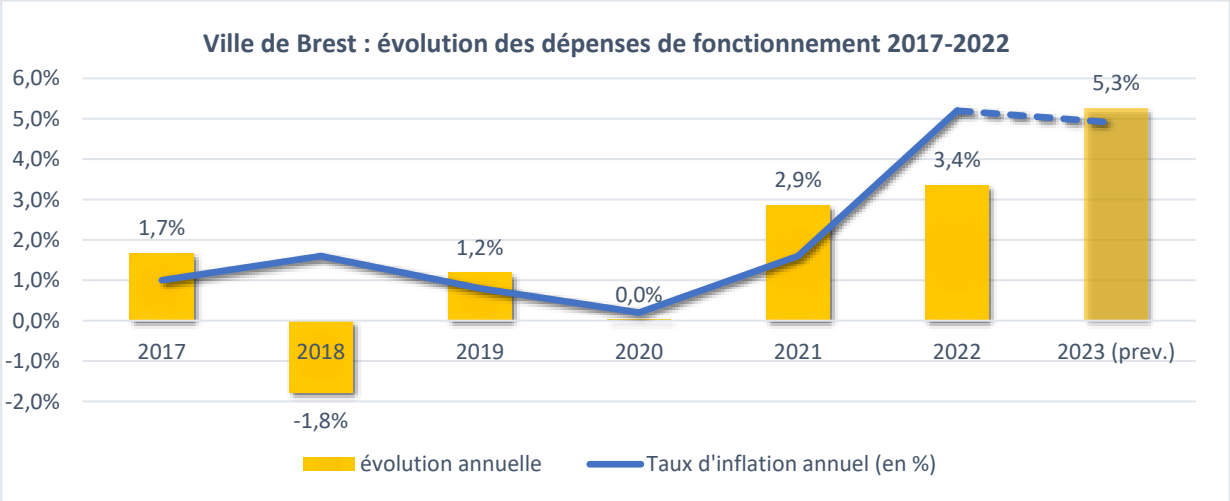

Graphique : Evolution des dépenses de fonctionnement de la ville de Brest depuis 2017

En 2023, l'évolution des dépenses de fonctionnement (+ 5,3 %) sera supérieure à celle des recettes et à l'inflation. Cette évolution s'expliquera notamment par les effets de l'inflation sur les coûts énergétiques et par la progression de la subvention versée au CCAS.

Au regard de ces évolutions, la ville de Brest devrait bénéficier fin 2023 d'un niveau d'épargne brute en repli mais toujours solide autour de 20 M€.

L'EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL

En déclinaison de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport d'orientations budgétaires contient une présentation rétrospective (issue du rapport social unique) et prospective de l'évolution des emplois et effectifs ainsi que des crédits afférents.

Depuis 2008, il existe une gestion unifiée du personnel (GUP) portée par la métropole sans transfert de compétences. Brest métropole met ses services à disposition de la ville de Brest et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Brest. La rémunération et les charges de personnel induites par les activités mises à disposition sont remboursées à l'euro - l'euro par la ville de Brest et le CCAS.

L'évolution des emplois permanents

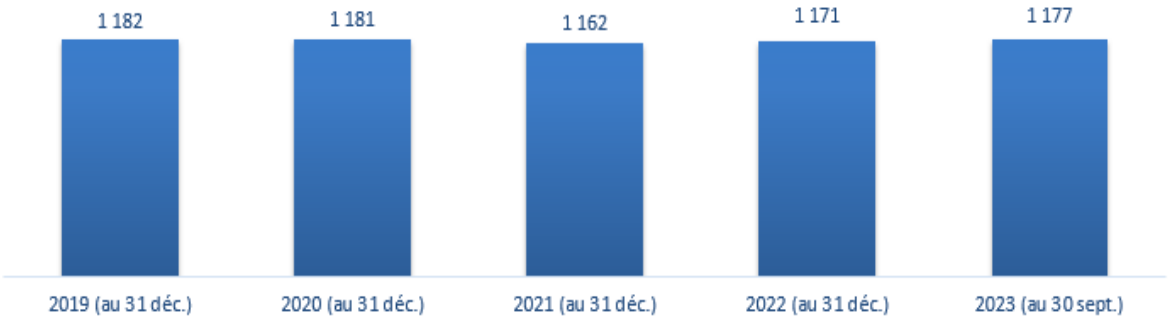

Figure : Evolution des emplois permanents de la ville de Brest

Sur le périmètre ville de Brest, le nombre d'emplois permanents est passé de 1 182 à 1 177 entre 2019 et septembre 2023, ce qui correspond à une diminution de -0,4% (-5 emplois).

Sur la période, l'évolution du nombre de postes permanents est principalement due au transfert à la métropole des emplois rattachés à la direction de la proximité, service de la plateforme d'accueil téléphonique.

En 2023, le nombre de postes permanents augmente de 6 emplois (Brigade de tranquillité urbaine).

En 2024, le budget primitif devra tenir compte d'un niveau d'emplois permanents permettant de prendre en compte les besoins nécessaires à l'évolution des missions et à l'organisation des services.

La structure des effectifs

L'évolution des effectifs sur emplois permanents :

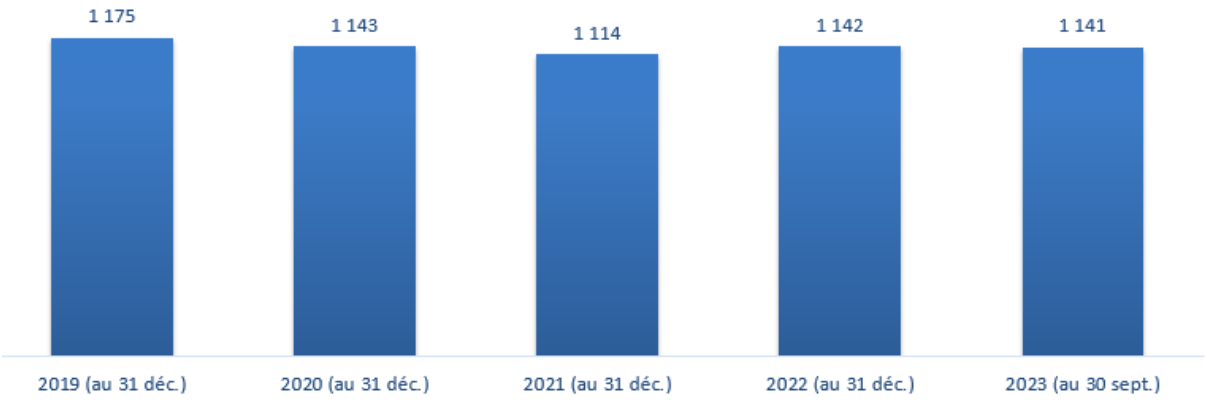

Figure : Evolution des effectifs sur emplois permanents

Les postes permanents ont vocation à être occupés par des agentes et agents titulaires ou par des agentes et agents contractuels permanents (lorsque le recrutement de fonctionnaires a été infructueux). Par ailleurs, il peut être fait appel à des contractuels non permanents pour remplacer les agentes et agents absents ou en cas de postes vacants : ceci correspond à l'effectif sur emploi permanent. De fait, ce décompte induit que, sur un même poste, deux agentes et agents peuvent être comptabilisés : le titulaire du poste et son remplaçant.

Sur le périmètre de la ville de Brest, entre le 31 décembre 2019 et le 30 septembre 2023, le nombre d'agentes et agents sur emplois permanents diminue de 2,9%, soit - 34.

En comparaison avec l'exercice 2022, au 30 septembre 2023, l'effectif sur postes permanents diminue de 0,09% (soit -1): les arrivées (105) sont supérieures aux départs (94), et le solde du nombre d'agentes et agents ayant changé de périmètre est négatif (-12).

Les effectifs sur emplois non permanents :

A cet effectif sur emploi permanent, s'ajoutent les autres agentes et agents contractuels (collaborateurs de cabinet, contractuels non permanents employés sur postes non permanent ou pour des besoins temporaires / saisonniers, contrats de projet, assistantes maternelles, agentes et agents horaires ou vacataires, emplois aidés, apprentis).

Autres agentes contractuelles et agents contractuels	**2019** *(au 31 déc.)*	**2020** *(au 31 déc.)*	**2021** *(au 31 déc.)*	**2022** *(au 31 déc.)*
Périmètre ville de Brest	444	458	464	542

Entre le 31/12/2019 et le 31/12/2022, les effectifs des agentes et agents contractuels sur emploi non permanents évoluent : la collectivité enregistre davantage de contractuelles et contractuels pour besoins temporaires, sur le périmètre de la Ville de Brest.

La rémunération de l'effectif total correspond à la quasi-totalité des dépenses enregistrées au chapitre budgétaire 012, consacré aux charges de personnel et frais assimilés, qui comprennent également les salaires bruts et charges des intermittents du spectacle (mandatés hors logiciel de rémunération) et les intervenants extérieurs (rémunérés à l'évènement).

Une évolution des dépenses de personnel majoritairement contrainte

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de la masse salariale par budget depuis 2019.
Ces dépenses globalisent les dépenses de personnel restées en propre à la ville de Brest, les dépenses liées à l'unification de la gestion des personnels (personnels exerçant sur des compétences municipales) et aux services mutualisés (stationnement 10% et mission dynamiques éducatives et jeunesse 75%)

données en milliers d'euros	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023 (prev.)
Dépenses de personnel - budget principal chapitre 012	**49 431**	**50 575**	**51 447**	**53 639**	**55 354**
dont dépenses directes sur le budget de la ville de Brest	*68*	*48*	*10*	*7*	*13*
dont refacturation de la gestion unifiée ville de Brest	*48 745*	*49 925*	*50 801*	*53 019*	*54 705*
dont services mutualisés (mission dynamiques éducatives et jeunesse et stationnement	*618*	*602*	*637*	*613*	*636*
Evolution en %	*0,30%*	*2,31%*	*1,72%*	*4,26%*	*3,20%*

Tableau : évolution des dépenses de personnel de la ville de Brest depuis 2019

Le compte administratif pour 2023 prévoit les dépenses de personnel en augmentation de 3,20 % impactées par :

- des décisions nationales (augmentation du point d'indice (+1,5%) sur 6 mois, effet report de l'augmentation du point d'indice de+ 3,5% au 1er juillet 2022, réforme des grilles indiciaires des catégorie B et C, etc.) ;

- décisions propres à la collectivité (prime pouvoir d'achat versée, pour moitié, en décembre, développement de la brigade de tranquillité urbaine (BTU)).

En matière de charges de personnel, le budget primitif 2024, au-delà des éléments récurrents comme le Glissement Vieillesse Technicité (GVT), devra tenir compte notamment de :

- Décisions nationales :

- L'effet « année pleine » de l'augmentation du point d'indice de 1,5% (1er juillet 2023),
- L'effet « année pleine » de la modification des grilles des catégories B et C au 1er septembre 2023 pour les premiers échelons,
- L'effet « année pleine » de la revalorisation de la prise en charge des frais de transport (1er septembre 2023),
- L'attribution de 5 points d'indice, pour tous, au 1er janvier 2024,
- L'organisation des élections européennes.

- Décisions propres à la collectivité :
  - Le versement de la moitié de la prime pouvoir d'achat,
  - Le renforcement de la brigade de tranquillité urbaine.

Les éléments de rémunération

La rémunération :

La rémunération brute comprend le traitement brut, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement, les primes ou indemnités, ainsi que la nouvelle bonification indiciaire (NBI).

Les montants versés au titre de la rémunération des agentes et agents affectés au périmètre de la ville de Brest pour l'année 2022 (données du Rapport Social Unique 2022) sont les suivants :

Périmètre Ville de Brest ***(unification de la gestion du personnel ville de Brest)***	**Rémunérations brutes annuelles**	**Dont Primes Totales (1)**	**Dont NBI**
Fonctionnaires	28 954 503 €	5 352 427€	202 126 €
Contractuelles et contractuels permanents	2 965 874 €	592 991€	/
Assistantes maternelles	643 965 €	42 745 €	/
Agentes et agents non permanents (2)	5 053 809 €	693 434 €	/
TOTAL	**37 718 251 €**	**6 681 597 €**	**202 126 €**

(1) : y compris la NBI, la prime annuelle et le CTI SEGUR, sans les heures supplémentaires

(2) : y compris les emplois aidés (Parcours Emplois Compétences, les apprenties et apprentis…), les agentes et agents horaires et vacataires

Les services communs

Au 30 septembre 2023, 620 agentes et agents permanents exercent leurs missions dans le cadre des « services communs » constitués entre Brest métropole et la ville de Brest, notamment dans les secteurs de la Direction Générale des Services et du Pôle Ressources (Direction Patrimoine logistique, Direction des Ressources Humaines, Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications, Direction des Finances et de la Commande Publique, la Mission Stratégie Immobilière, etc…), mais également au sein du Pôle Solidarité Citoyenneté et Proximité (Direction Administration Générale et Affaires Juridiques, Direction de la Proximité ou la Direction Prévention des Risques et Tranquillité Urbaine).

Le coût complet des services communs est réparti entre Brest métropole et la ville de Brest selon des clés de répartition représentatives de l'activité de chaque service commun.

Tableau : évolution du coût des services communs et de la part facturée à la ville de Brest

En K€	2019	2020	2021	2022
Coût complet total	**39 155**	**39 978**	**41 136**	**42 920**
Dont masses salariales	27 460	27 892	28 868	**30 217**
Dont autres dépenses de fonctionnement	11 695	12 085	12 268	**12 703**
Facture nette ville de Brest	**18 405**	**18 136**	**19 420**	**19 905**
Part ville de Brest dans la facturation des services communs	**47 %**	**45%**	**47%**	**46%**

En 2022, le coût des services communs pour la Ville augmente de 2,5% en lien avec l'évolution de la valeur du point d'indice, l'évolution de l'indice plancher de rémunération pour tenir compte de l'augmentation du SMIC, le versement d'une prime exceptionnelle aux agentes et agents en fin d'année 2022, des charges de fonctionnement en hausse….

La durée effective du travail

Le document de référence relatif au temps de travail dans les services de Brest métropole a été appliqué à compter du 1er janvier 2022. Ce document fixe le temps de travail annuel d'une agente ou d'un agent à 1 607 heures par an.

L'ensemble des règlements de services actualisés ont été mis en œuvre au 1er janvier 2022.

La gestion prévisionnelle des ressources humaines

La gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) se définit comme une réflexion sur les moyens permettant de réduire l'écart entre les besoins de l'organisation (en termes de compétences requises nécessaires pour pouvoir atteindre un certain nombre de résultats fixés) et les ressources humaines (agentes et agents).

La collectivité s'inscrit dans cette démarche en s'appuyant d'une part sur le dialogue de gestion impliquant la Direction des Ressources Humaines et les autres directions, et d'autre part sur différents dispositifs tels que :

- L'accompagnement personnalisé des agentes et agents dans leur évolution professionnelle ou les transitions professionnelles (formations, réaffectation médicale suite à une inaptitude posée par les instances médicales, retour à l'emploi suite à longue absence, fin de détachement ou de mise à disposition, congé parental…). A ce titre, elle propose un suivi personnalisé et met en place des outils participant à l'évolution professionnelle de ces agents et agentes comme des stages d'observation, l'aide à l'élaboration d'un projet professionnel, des ateliers de mobilité, des simulations d'entretien mais aussi des actions de formation en lien avec le service Formation et Dynamiques Internes.

Nombre d'agents et d'agentes de la Ville de Brest reçus par l'Unité Orientation Professionnelle sur les 3 dernières années :

ANNEES	Nombre d'agents et agentes
2021	67
2022	81
Au 1er novembre 2023	60

- Le suivi des effectifs, qui favorise notamment la transmission des savoirs et compétences. La collectivité a développé, en partenariat avec le CNFPT, un « parcours en management » à destination des encadrantes et encadrants de la collectivité. Il a pour ambition de permettre à l'ensemble des agentes et agents en situation d'encadrement de développer ou revisiter leurs compétences managériales. Le plan de formation comprend 4 des axes correspondant au développement des compétences collectives et individuelles liées à l'évolution de l'organisation et des services rendus. Les orientations nouvelles du futur plan de formation 2024 – 2026 incluent, entre autres, de nouvelles thématiques telles que le management de projet, les valeurs de laïcité et la non-discrimination, les gestes qui sauvent ou la prévention des risques professionnels.

- Le développement de la mixité via le rajeunissement des équipes et la valorisation de certains métiers principalement exercés jusqu'à récemment, par des hommes (métiers du sport, par exemple) ou par des femmes (métiers de l'enfance notamment).

- La période de préparation au reclassement (instituée par le décret n°2019-172 du 5 mars 2019) qui s'inscrit dans le thème plus large des parcours professionnels au sein de la collectivité, notamment sous l'angle « prévention de l'usure professionnelle ». Cette période de préparation au reclassement a en effet pour objet d'accompagner la transition professionnelle d'une agente ou d'un agent, qui fait l'objet d'un reclassement, et de le préparer à l'occupation de nouveaux emplois compatibles avec son état de santé. Pour ce faire, cette période peut comporter, des périodes de formation, d'observation et de mise en situation sur un ou plusieurs postes. Ainsi, pour la Ville de Brest, en cours de l'année 2022, 12 agents et agentes bénéficiaient de ce dispositif contre 14 au cours de l'année 2023 dont 6 sont entrés dans la PPR avant 2023.

Outre les différentes actions menées à l'attention des agentes et agents permanents, la collectivité s'engage également dans l'insertion et la formation des plus jeunes, notamment dans le cadre de contrats d'apprentissage, qui proposent une formation en alternance associant enseignement théorique en centre de formation d'apprentis (CFA) et au sein de l'université et formation pratique en collectivité.

Au sein des services de la ville de Brest, ces contrats préparent à des diplômes de différents niveaux (du niveau CAP au Master) où diverses filières sont représentées (notamment administrative et sportive). Ainsi, en 2023, la Ville de Brest a recruté 9 apprentis. 7 apprentis dont le contrat débute au second semestre 2023, et 2 apprentis recrutés dont le contrat débute en janvier 2024. 2 apprentis recrutés en 2022 ont commencé leur alternance à la Ville de Brest en janvier 2023.

La collectivité entend également favoriser la mixité et la diversité en offrant la possibilité à des stagiaires de 3ème - en priorité issus des quartiers prioritaires de la ville - de découvrir une palette de métiers couvrant l'ensemble des compétences d'une commune : autant de possibilités de donner à voir et mieux connaître sa collectivité, d'aider les jeunes dans leur orientation, voire de susciter des vocations notamment sur des métiers en tension. La collectivité a accueilli 4 élèves du collège Fontaine Margot en 2022. Cette année, un nouvel accueil collectif de stagiaires est prévu en décembre 2023.

Enfin, les projections sur les départs en retraite sont également étudiées.
En octobre 2023, l'analyse prospective de ces départs (tenant compte des réformes des retraites survenues depuis 2022 sur l'âge d'ouverture des droits à retraite) fait apparaître 104 femmes et 40 hommes, susceptibles de partir en retraite d'ici à 2028, soit 14,1 % de l'effectif permanent sur le périmètre de la ville de Brest :

Périmètre Ville de Brest	2024	2025	2026	2027	2028	Total
Femmes	19	24	23	21	17	104
Hommes	7	5	9	7	12	40
Total	26	29	32	28	29	144

A noter qu'au 31 octobre 2023, la ville de Brest compte 22 femmes et 7 hommes, ayant atteint l'âge légal de départ en retraite en 2023 ou précédemment, mais toujours en activité à cette date. L'âge moyen de départ à la retraite au sein de la collectivité est de 62,4 ans en 2022.

Sur le périmètre de la ville de Brest 35 femmes et 10 hommes sont partis en retraite au cours de l'année 2022. Depuis le début de l'année 2023, 15 femmes et 7 hommes ont fait valoir leurs droits à retraite et 4 agentes et 2 agents ont d'ores et déjà prévu un départ sur le dernier trimestre 2023.

Pour l'année 2024, 7 femmes et 2 hommes ont déjà confirmé leur départ en retraite.

Ces départs sont l'occasion de réinterroger les besoins, d'ajuster les organisations déclinant, ainsi, de façon opérationnelle le principe d'adaptabilité des collectivités.

UNE CAPACITÉ D'ÉPARGNE EN REPLI MAIS TOUJOURS SOLIDE FIN 2023

Entre 2017 et 2022, les soldes d'épargne de la ville de Brest se sont améliorés grâce à un désendettement combiné à une évolution maîtrisée des dépenses de fonctionnement et à une progression des recettes de fonctionnement portée par la dynamique des droits de mutations (impôt très volatil soumis aux cycles du marché immobilier local).

En 2023, du fait de la baisse du produit des droits de mutation, la capacité d'épargne de la ville de Brest sera en repli mais restera à un bon niveau.

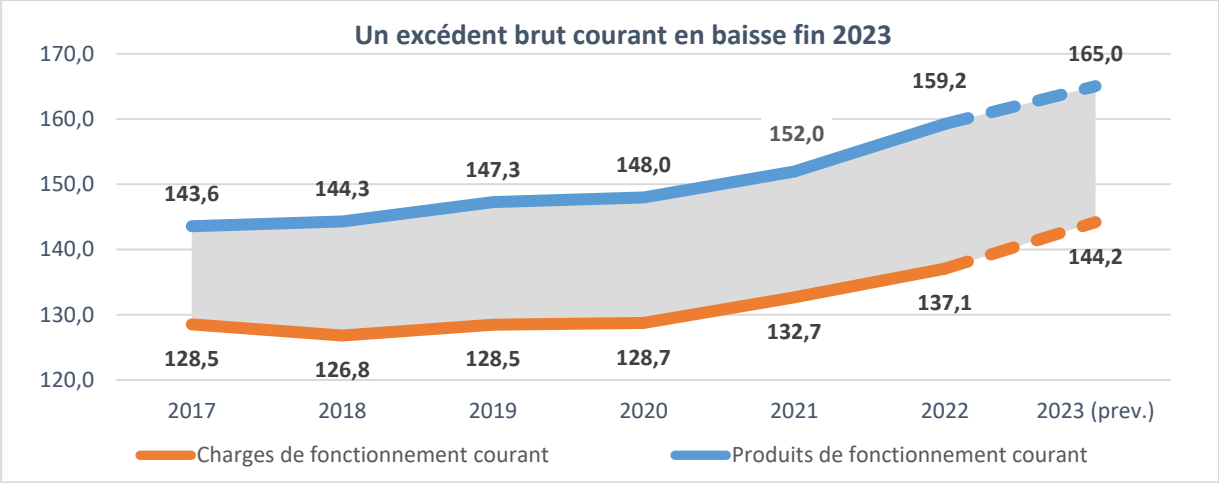

Figure : Evolution comparée des recettes et des dépenses de fonctionnement courant depuis 2017

L'épargne brute devrait se situer autour de 20,1 M€ au compte administratif 2023 (contre 21,7 M€ en 2022), soit l'équivalent de 12,2 % des recettes de fonctionnement.

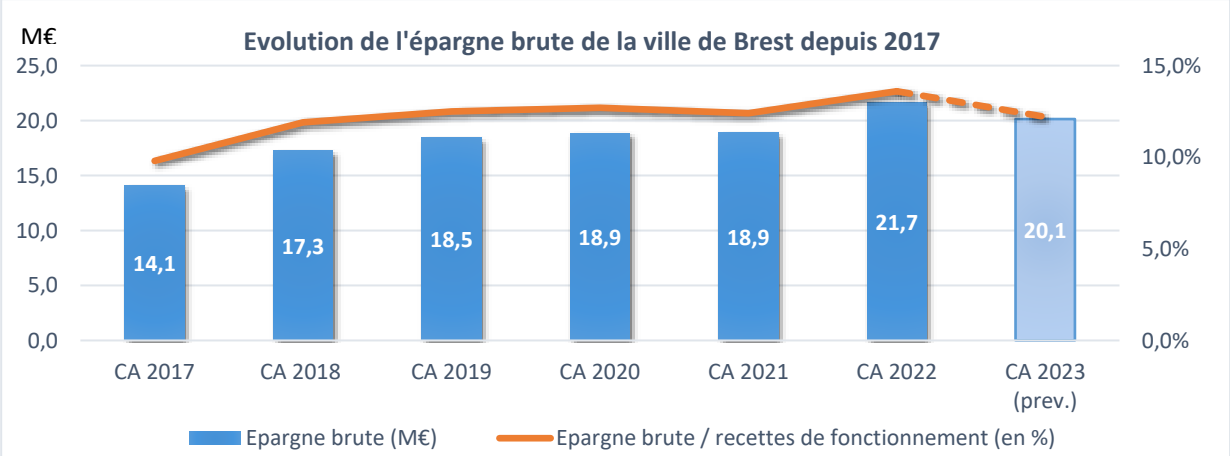

Figure **: Evolution de l'épargne nett**e de la ville de Brest depuis 2016

L'épargne nette, après remboursement du capital de la dette, devrait se situer à 15,9 M€ au compte administratif 2023, permettant d'autofinancer près de 63 % des investissements de l'année.

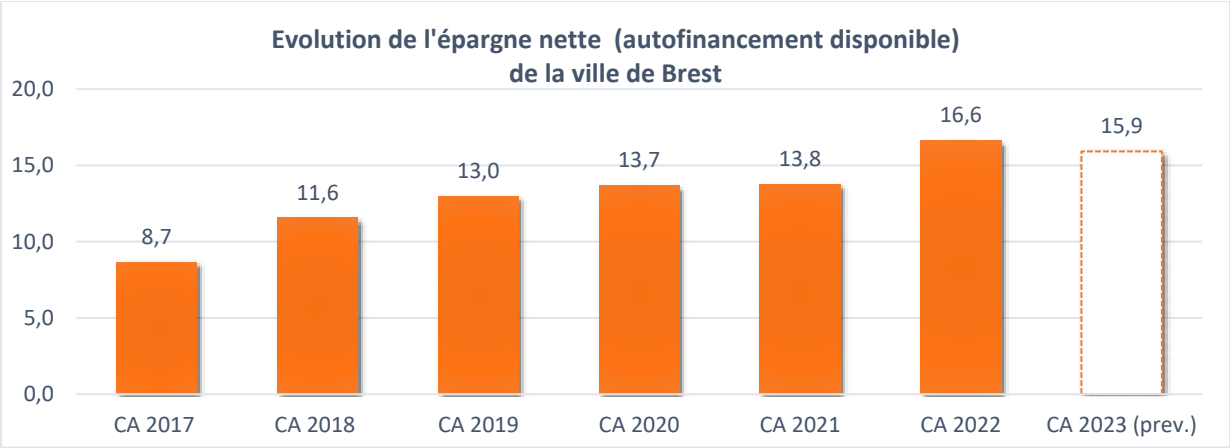

Figure **: Evolution de l'épargne nette de** la ville de Brest depuis 2015

UN NIVEAU D'INVESTISSEMENT ATTENDU EN PROGRESSION EN 2023

Entre 2017 et 2022, près de 19 M€ ont été décaissés en moyenne chaque année pour assurer la conservation du patrimoine communal et réaliser de nouveaux équipements.

En 2023, la ville de Brest devrait réaliser un total de 24,8 M€ d'investissement (hors attribution de compensation) soit une progression de plus de 12 %, ce niveau résultant à la fois d'un effort accru mais aussi d'une hausse des coûts d'opération (impact difficilement mesurable mais évalué à + 3,2 % par l'observatoire des finances et de la gestion publique locale).

Déduction faite des recettes d'investissement perçues, l'effort net d'investissement effectivement supporté par la ville de Brest (financé par l'épargne nette et l'emprunt) s'élèverait à 17 M€ (après 17,7 M€ au CA 2022).

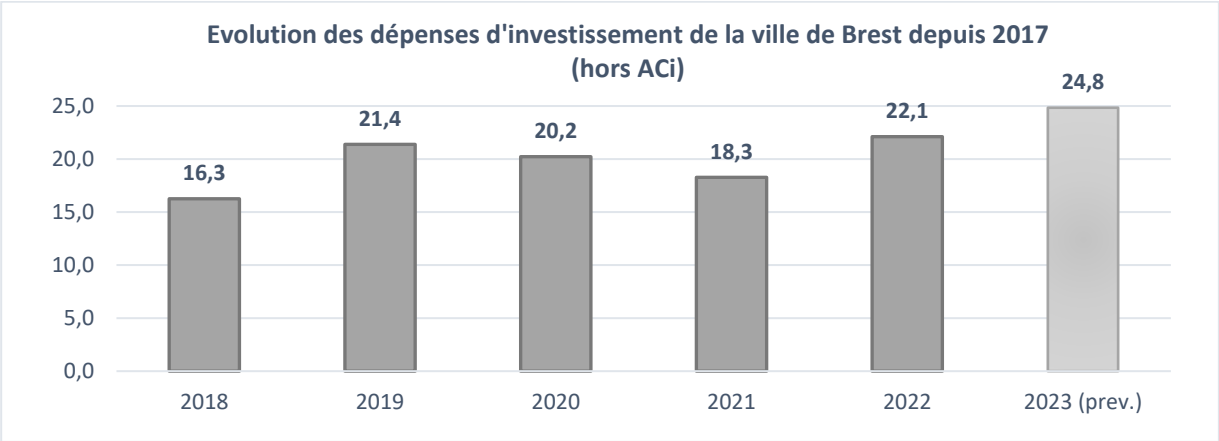

Figure : évolution des dépenses **d'investissement de la ville de Brest** depuis 2017 (hors ACi)

La structure de financement des investissements de 2023 reste saine, grâce à une prédominance des ressources propres : l'épargne nette devrait y contribuer à hauteur de 15,9 M€ (63 %), le solde étant intégralement financé par les recettes d'investissement hors emprunt (subvention, FCTVA, produits de cessions, etc.) pour 7,8 M€ et un recours au fonds de roulement (2,3 M€).

Compte tenu des équilibres budgétaires, aucun emprunt n'a été nécessaire pour financer ces investissements.

UNE POURSUITE DU DESENDETTEMENT EN 2023

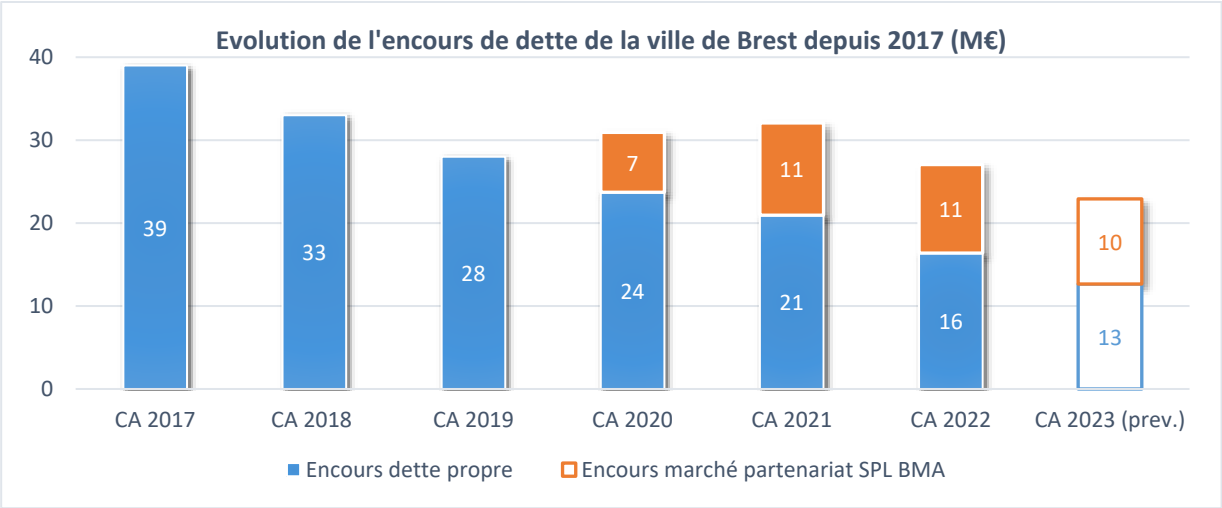

Figure : évolution de **l'encours dette** de la ville de Brest depuis 2017

Après une phase de désendettement entamée en 2011, le stock de la dette de la ville de Brest a progressé entre 2019 et 2021 (+ 4 M€), en lien avec la dette contractée par la SPL BMA dans le cadre du marché de partenariat pour la rénovation énergétique des écoles (10,9 M€ au 31 décembre 2021).

Depuis la fin de cette opération et en l'absence de nouvel emprunt contracté par la ville de Brest l'encours de dette diminue à nouveau. Il sera réduit à 22,9 M€ au total fin 2023 (dont 10,3 M€ dans le cadre du marché de partenariat pour la rénovation énergétique des écoles).

L'ÉVOLUTION DE LA CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT DEPUIS 2017

Le principal indicateur de pilotage financier analysé par les partenaires de la ville de Brest est la capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute, exprimé en nombre d'années) qui doit rester inférieure à 8 ans pour préserver la qualité de signature de la collectivité.

Par ailleurs, la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a introduit à compter de 2018 un plafond national de référence pour les communes et les EPCI fixé à 12 années.

La capacité de désendettement de la ville de Brest évolue chaque année en-dessous de ce plafond. Aussi, la ville de Brest peut se prévaloir d'une très bonne solvabilité financière (estimée à 1,1 année au CA anticipé pour 2023 en intégrant la dette due à la SPL BMA).

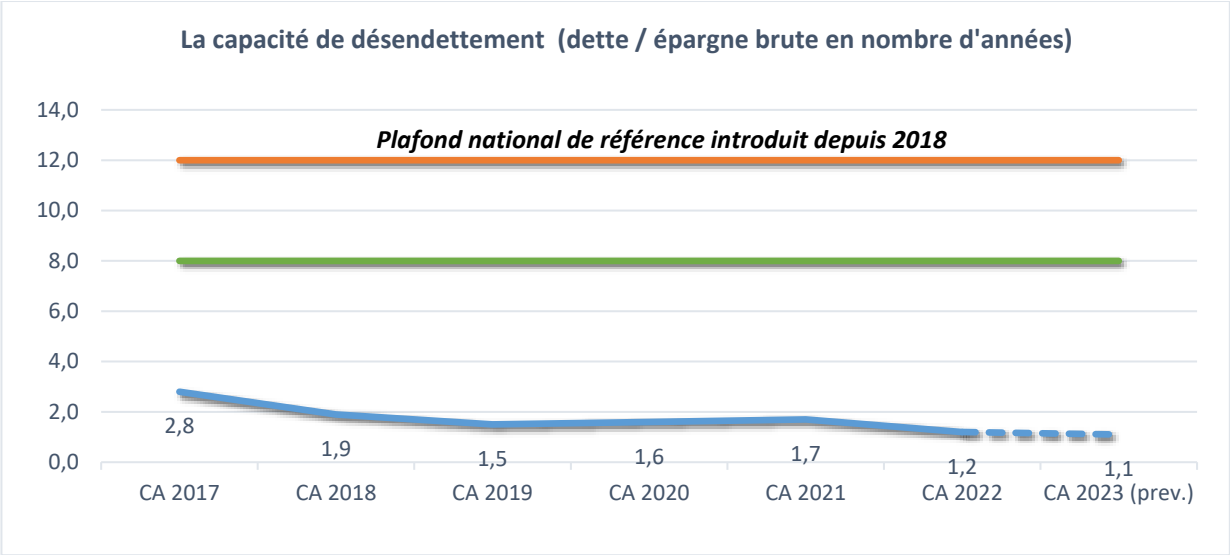

Figure : évolution du ratio de désendettement de la ville de Brest depuis 2017

UNE DETTE PEU RISQUÉE ET COMPÉTITIVE

Afin d'aider les emprunteurs publics à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une charte de bonne conduite (CBC ou Charte Gissler) a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Pour les collectivités, cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 25 juin 2010.

La répartition de l'encours de dette selon la Charte de Bonne Conduite doit être présentée en annexe des états de dette. Elle propose la classification suivante :

Charte de bonne conduite : classification des risques

Indices sous-jacents		Structures	
1	Indices zone Euro	A	Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement Échange de taux structuré vers taux variable ou taux fixe Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)
2	Inflation française ou inflation de la zone Euro Écart entre ces inflations	B	Barrière simple, pas d'effet de levier
3	Écart d'indices de la zone euro	C	Option d'échange (swaption)
4	Indices hors zone Euro Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro	D	Multiplicateur jusuqu'à 3 Multiplicateur jusqu'à 5 capé
5	Écart d'indices hors zone Euro	E	Multiplicateur jusqu'à 5
6*	Indexations non autorisées dans le cadre de la Charte (taux de change, indices actions…)	F*	Structures non autorisées par la Charte (cumulatif, multiplicateur > 5…)

* : Hors Charte

Figure : Charte de bonne conduite : classification des risques

La dette de la ville de Brest est à 97,6 % en risque 1A et à 2,4 % en risque 1B. Ainsi, au 31 décembre 2023, l'encours global de la dette présentera un risque très faible.

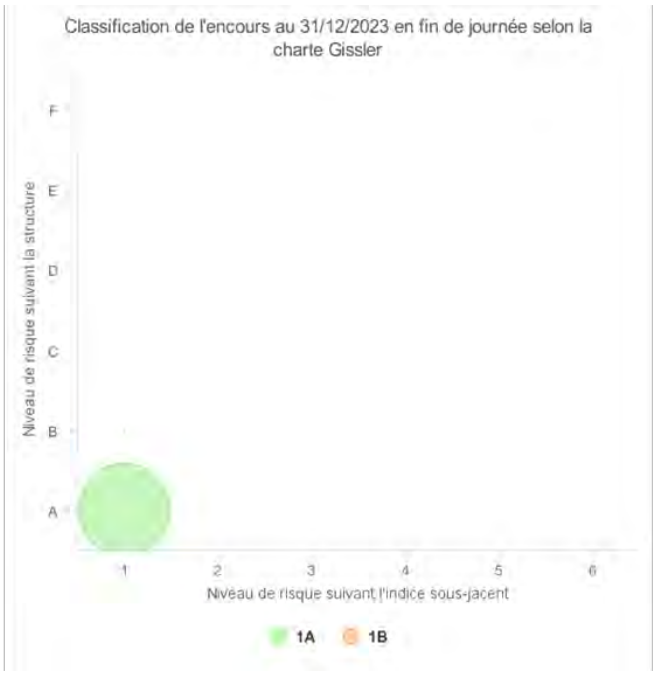

Figure : Matrice de risque de la charte de bonne conduite

Sources : Seldon Finance

La dette de la ville de Brest est également très compétitive, malgré un taux d'intérêt moyen en progression au 31 décembre 2023 à 2,15 % (contre 1,33% fin 2022) pour une durée résiduelle moyenne de 11 ans et 7 mois. Cette progression s'explique par la remontée des taux d'intérêt impactant la dette contractée à taux variables. Le coût de la dette de la ville de Brest reste relativement faible. Cela découle à la fois des arbitrages opérés par la collectivité entre dette à taux fixes et dette à taux variables et par le fait que la ville a pu ne contracter aucun emprunt en 2023 alors même que les taux remontent fortement.

La dette à taux fixes représente 78 % de l'encours global. Ces emprunts, dont le coût est connu et peu sensible aux variations des marchés financiers, offrent une bonne vision et sécurisent partiellement l'encours de dette.

20 % de l'encours est indexé à taux variables (hors structuré). Cette part a permis de profiter des taux courts bas et de dynamiser le taux moyen de la dette globale lorsque les taux d'intérêt étaient à leur plus bas niveaux.

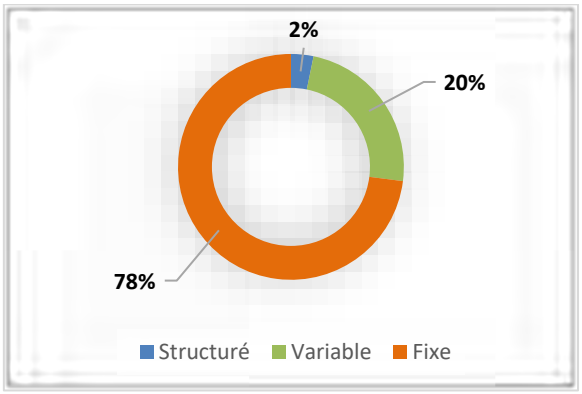

Type de risque	Capital restant dû	% de l'encours	Taux moyen
Variable	4,54 M€	19,8%	3,68%
Fixe	17,82 M€	77,8%	1,67,%
Structuré	0,56 M€	2,4%	2,94%
Total	**22,92 M€**	**100,0%**	**2,15%**

Figure : Répartition par type de risque de l'encours de la ville de Brest

La dette comporte 27 emprunts répartis auprès de 6 groupes bancaires :

- Le groupe Arkéa, le Crédit Coopératif et le groupe BPCE sont les trois principaux prêteurs de la ville de Brest avec 24% et 19% des financements;
- Le groupe Crédit Agricole avec 11 % dispose également d'une part importante de l'encours.

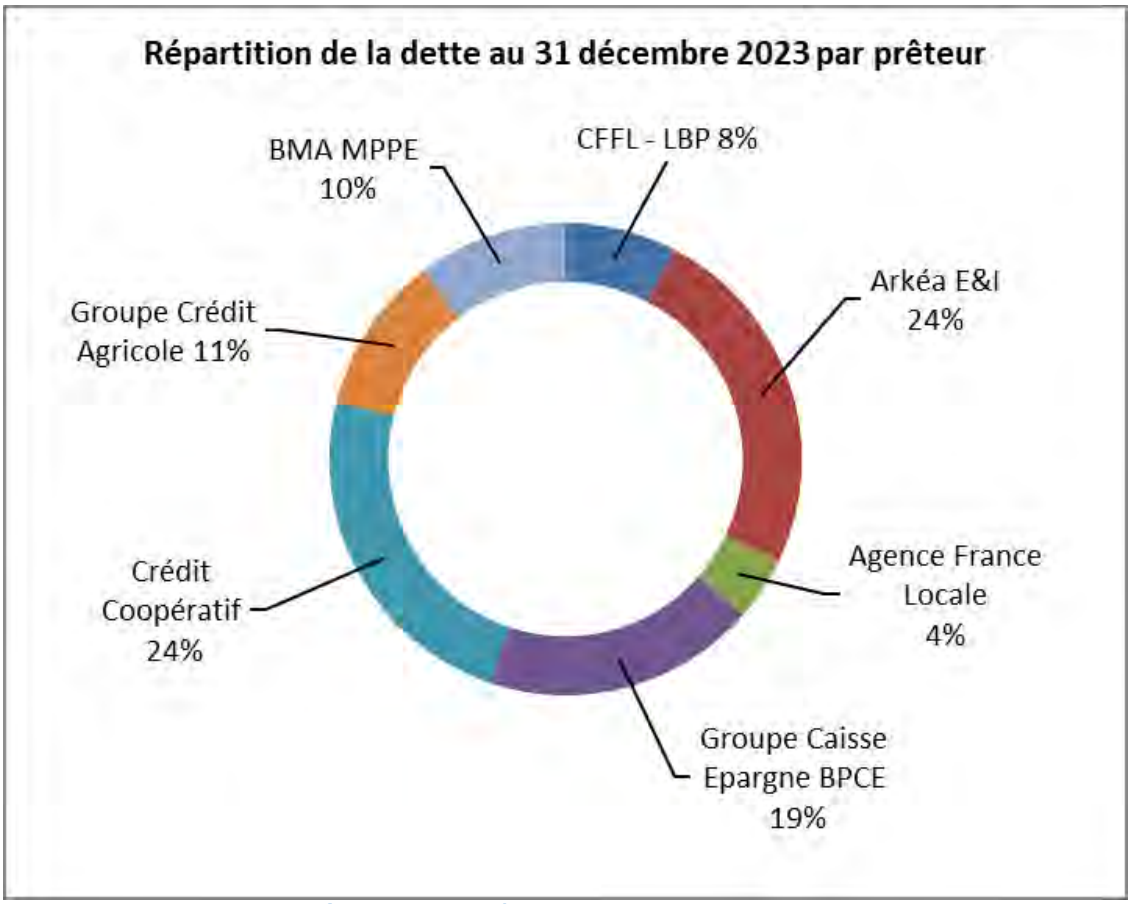

Figure : **Répartition par prêteur de l'encours de la ville de Brest**

Les établissements bancaires intervenant sur le marché du crédit aux collectivités locales sont systématiquement mis en concurrence lors de chaque demande de financement ou de refinancement.

Le cadrage budgétaire pour 2024

La stratégie budgétaire pour 2024 sera contrainte par la nécessité de :

- Financer les dépenses de fonctionnement contraintes (notamment l'évolution de la masse salariale et les réparations sur les bâtiments consécutives aux émeutes du printemps 2023 et aux dégâts causés par la tempête Ciaran) ;

- Limiter la progression des autres dépenses de fonctionnement autour de 4,5 % tout en garantissant le financement des charges nouvelles ;

- En recettes de fonctionnement, assurer la neutralité pour les contribuables brestois de la revalorisation des taux prévue à la métropole, en baissant les taux communaux ;

- Préserver la capacité d'épargne ;

- Soutenir l'investissement.

Les objectifs de gestion visent à autofinancer environ 25 % des dépenses d'investissement (ce qui suppose de dégager au moins 10,5 M€ d'épargne nette au budget 2024) et à conserver un endettement soutenable (avec un ratio de solvabilité financière positionné dans la zone verte, soit sous les 8 années d'épargne brute nécessaires au remboursement de l'intégralité du stock de la dette).

PRÉSERVER LA CAPACITÉ D'ÉPARGNE DE LA VILLE DE BREST

Une progression des recettes de fonctionnement…

Les recettes réelles de fonctionnement du budget 2024 sont prévues à hauteur de 165,8 M€, en progression de 3,1 % par rapport au BP 2023.

Une baisse des taux de fiscalité autorisée par la dynamique des bases

En matière de fiscalité locale, les hypothèses d'évolution des recettes tiennent d'abord compte de la dynamique des bases.

Celle-ci dépend de leur revalorisation forfaitaire et des évolutions physiques fondées sur les évolutions d'assiette fiscale constatées ces dernières années.

Concernant l'actualisation forfaitaire, l'hypothèse de revalorisation des valeurs locatives des locaux d'habitation prise en compte à ce stade de la construction budgétaire est de 4,5 %.

Parallèlement, au regard des évolutions constatées les années précédentes, la progression physique des bases serait :

- De - 10 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (régularisation anticipée du produit perçu en 2023) ;

- De + 0,5 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant les taux de fiscalité ménages votés par la ville de Brest, il est envisagé de baisser de 1,0 % le taux de foncier bâti afin d'assurer la neutralité pour les contribuables brestois de l'augmentation du taux prévue à la métropole. Ceci correspond à une perte de produit fiscal de 0,7 M€.

En respect de la règle de lien entre les taux, les autres taux de fiscalité directe (Taxe d'habitation sur les résidence secondaire et foncier non bâti) devront baisser dans les mêmes proportions.

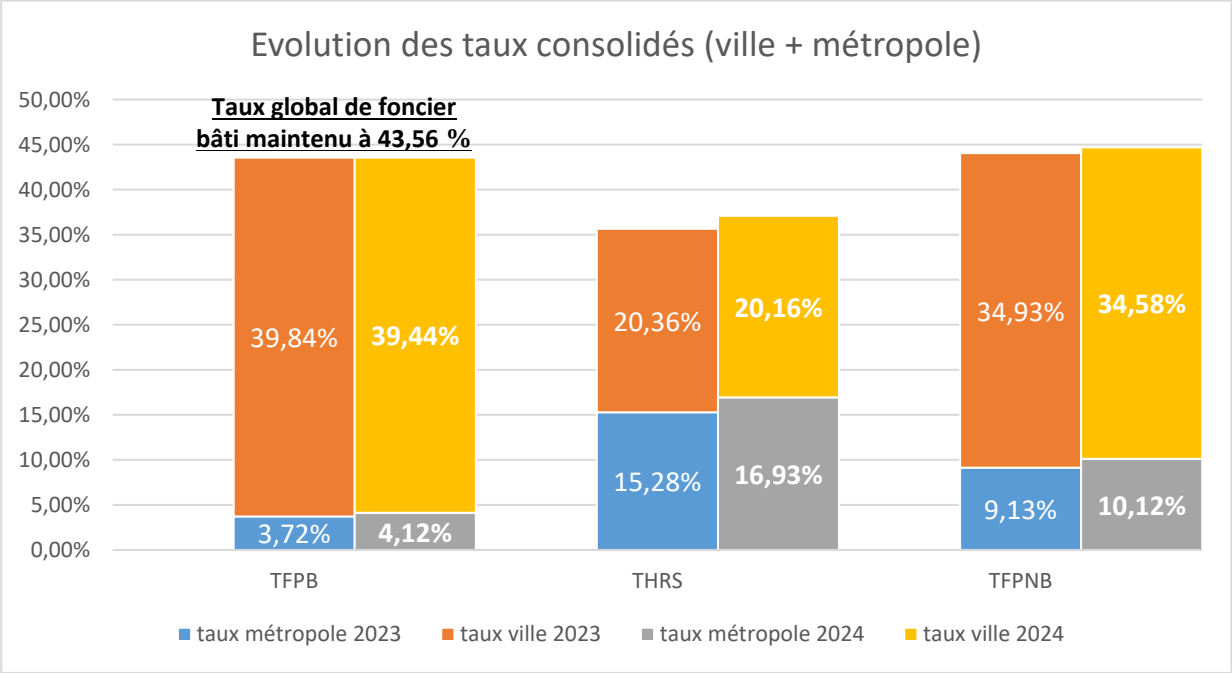

Au global, cela conduit à un produit fiscal de 100,7 M€ en prévision, soit une progression de 3,0 % (+ 2,9 M€) par rapport au produit quasi-définitif pour 2023 résultant des évolutions présentées ci-dessus.

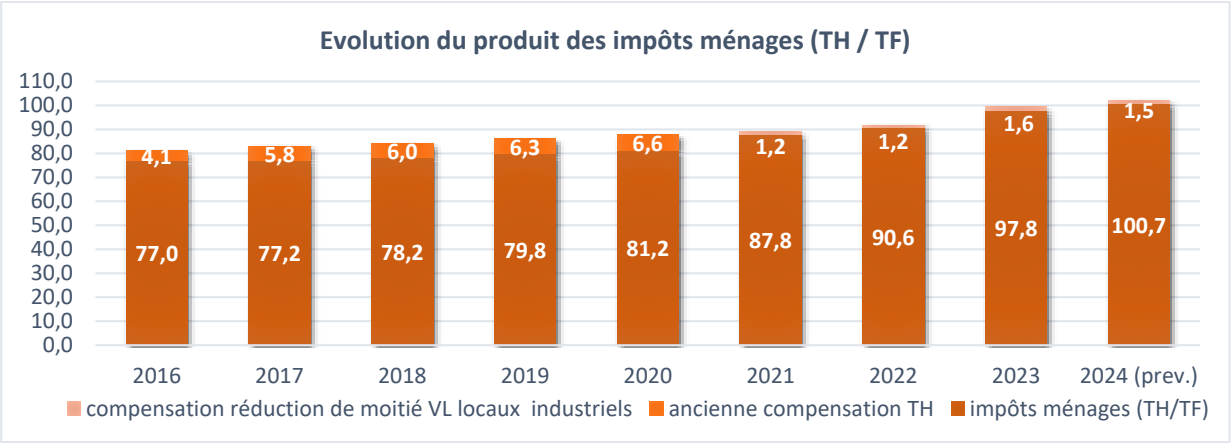

Figure : Evolution **du produit des impôts ménages (taxe d'habitation et taxes foncières)**

Les autres recettes d'origine fiscale évolueront de manière contrastée :

- Le produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation est anticipé à 5,5 M€ pour 2024. Il s'agit d'une prévision relativement prudente au regard des encaissements anticipés à fin 2023 (6,2 M€) mais qui s'explique par la volatilité de cet impôt dans un contexte de retournement du marché immobilier dont les effets risquent de se poursuivre voire de s'intensifier en 2024 ;

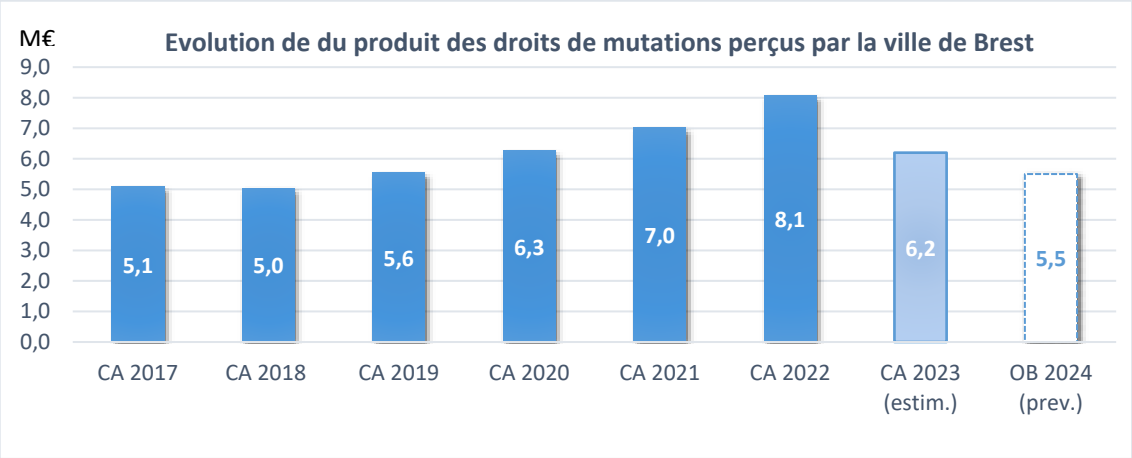

- Le produit de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) est anticipé à 1,3 M€ (stable de BP à BP) ;
- Le reversement au titre du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) devrait diminuer de 1,2 % par rapport au reversement effectivement perçu en 2023 (à 1,5 M€).

Des reversements de Brest métropole en progression

Dans le cadre des relations financières entre la métropole et les communes, Brest métropole octroie deux types de reversements aux communes :

- ***La dotation de solidarité communautaire (DSC).***

Conformément aux dispositions du pacte fiscal et financier, Brest métropole alloue aux communes une dotation de solidarité communautaire d'un montant global de 350 K€ et réparti entre elles en fonction de trois critères (le potentiel financier par habitant, le revenu par habitant et l'effort fiscal).

Ainsi, pour 2024, la dotation reversée à la ville de Brest est prévue à hauteur de 0,240 M€ (soit le produit perçu en 2023).

- ***Le reversement de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TLCFE).***

Par délibération du 22 juin 2012, Brest métropole a décidé de percevoir le produit de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TLCFE) en lieu et place des communes, au titre de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE).

Cependant, afin de neutraliser l'impact du transfert sur les budgets communaux, la métropole reverse à chaque commune le produit de TLCFE perçue, déduction faite d'une quote-part des

charges supplémentaires supportées du fait de l'application de la nouvelle taxe sur l'éclairage public et aux bâtiments métropolitains.

Pour 2024, le reversement de TLCFE à la ville de Brest sera en progression (+ 10,5 % par rapport au BP 2022) à 2,375 M€.

Les dotations de l'Etat

En 2024, la dotation globale de fonctionnement perçue par la ville de Brest devrait atteindre 32,2 M€, en baisse de 1,2 % par rapport à 2023. Cette évolution découlera :

- D'une stabilité de la dotation forfaitaire (à 21,6 M€) ;
- D'une baisse de la dotation nationale de péréquation (DNP) de 27,9 % à 1,8 M€ sous l'effet de la perte de la part majoration (0,5 M€ en 2023). A ce stade, dans l'attente du vote définitif de la loi de finances, aucun dispositif de garantie n'est intégré dans le projet de budget 2024 ;
- D'une croissance, comparable à celle enregistrée annuellement depuis 2017, de la dotation de solidarité urbaine (DSU) qui devrait donc passer de 8,5 M€ à 8,8 M€ en raison de la hausse de l'enveloppe nationale intégrée en loi de finances pour 2023.

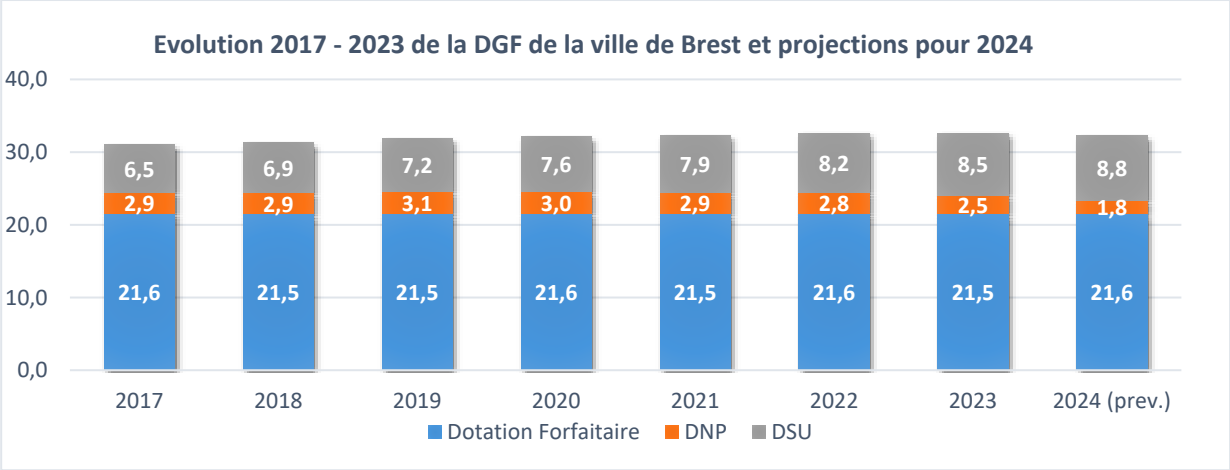

Figure : Evolution de la DGF large perçue par la ville de Brest depuis 2017 et projections 2024

Les autres recettes de fonctionnement

Les dotations de compensations fiscales versées par l'Etat (2,3 M€) devraient progresser de + 0,8 % par rapport aux encaissements 2023.

Les subventions reçues en fonctionnement au titre des politiques publiques (caisse d'allocations familiales, conseil départemental, etc.) sont estimées à 11,4 M€, en progression de 1,3 % de BP à BP, tandis que les produits des services atteindraient 5,7 M€ (+ 4,0 % de BP à BP).

… Pour faire face aux contraintes sur les dépenses du budget 2024

La stratégie budgétaire pour 2024 vise à préserver la capacité d'épargne de la ville pour faire face aux dépenses contraintes en fonctionnement et soutenir l'effort en investissement.

Cette stratégie se confrontera à des évolutions contraintes concernant les postes de dépenses suivants :

- L'évolution de la masse salariale (73,1 M€ y compris services communs) en progression de 1,7 % de BP à BP (mais de 3,9 % par rapport au niveau anticipé au CA 2023) en intégrant diverses mesures nationales (ex : effet de l'augmentation du point d'indice sur une année pleine) et locales (ex : évolution de la brigade de tranquillité urbaine) ;
- Les frais liés aux réparations consécutives :
    - Aux émeutes du printemps 2023 : 1,0 M€
    - Au passage de la tempête Ciaran en novembre 2023 : 2,4 M€
- La revalorisation de la subvention au CCAS (6,3 M€ ; + 5,4 %) en lien avec l'évolution des charges (revalorisation du point d'indice, augmentation des coûts énergétiques, etc.) ;
- Une hausse de 7,5 % du coût de la DSP restauration scolaire (4,3 M€) ;
- La progression (+ 3,5 %) des coûts énergétiques (3,3 M€) ;
- Les crédits dédiés à l'organisation de la course nautique des Ultims (0,3 M€) ;
- Une stabilité de l'attribution de compensation imputée en fonctionnement (19,0 M€), en l'absence de nouveaux transferts de charges ;

Au global, le volume de ces dépenses contraintes représentera près de 110 M€, soit près des trois quarts du budget de fonctionnement 2024 de la ville de Brest.

Dans ces conditions, l'inscription des autres dépenses réelles de fonctionnement devra être contenue autour de 43 M€ (+ 4,4 % de BP à BP) soit une progression de 1,8 M€.

Au global, les dépenses réelles de fonctionnement devraient être en progression de 4,8 % de BP à BP (+ 7,0 M€).

Compte tenu des évolutions en dépenses et en recettes de fonctionnement, les soldes d'épargne du budget 2024 devraient se situer aux alentours de 12 M€ pour l'épargne brute et de 8 M€ pour l'épargne nette.

SOUTENIR L'EFFORT D'INVESTISSEMENT DE LA VILLE DE BREST

Fin 2021, La ville de Brest a adopté un Plan de mandat (PDM) prévoyant la réalisation de plus de 134 M€ sur la période 2022-2026 auxquels s'étaient ajoutés les reports de l'exercice 2021 (7,8 M€).

Au gré des actualisations successives (décisions modificatives, actualisation des PPI), la programmation des investissements 2022-2026 a été portée après le vote de la DM2 de l'exercice 2023 à 149 M€ (+ 7 M€ par rapport à la programmation initiale).

Au 31 décembre 2023, près de 43 % de ces crédits (soit 64 M€) aura donné lieu à un engagement de la collectivité dans le cadre de gestion en AP/CP dont 47 M€ déjà mandatés (environ un tiers).

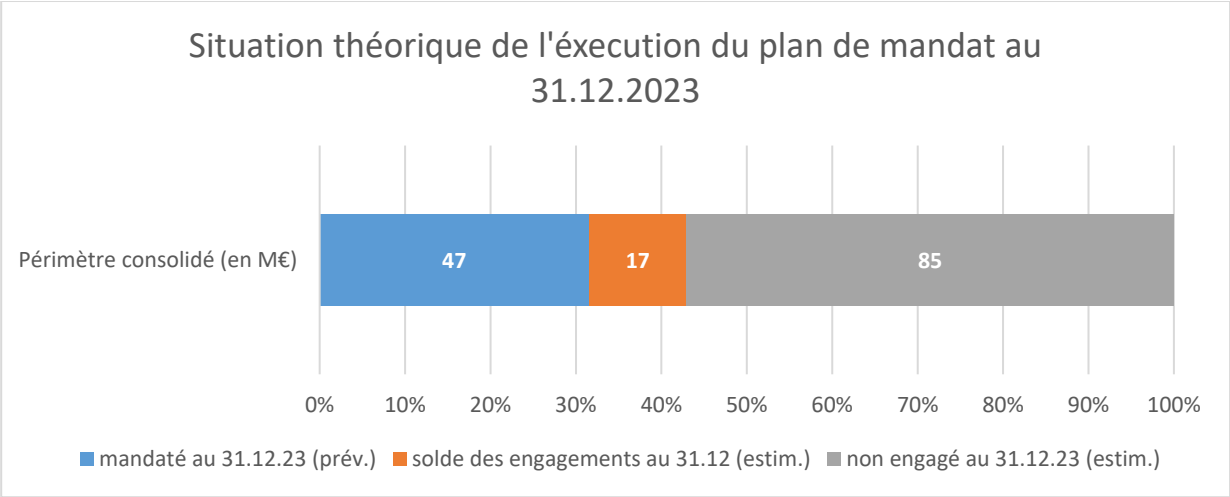

La situation actualisée de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2024 – 2026 prévoit une enveloppe de crédits de paiement de 41,6 M€ en 2024 et 42,9 M€ en 2025 et 27,0 M€ en 2026 soit 111,5 M€ au total.

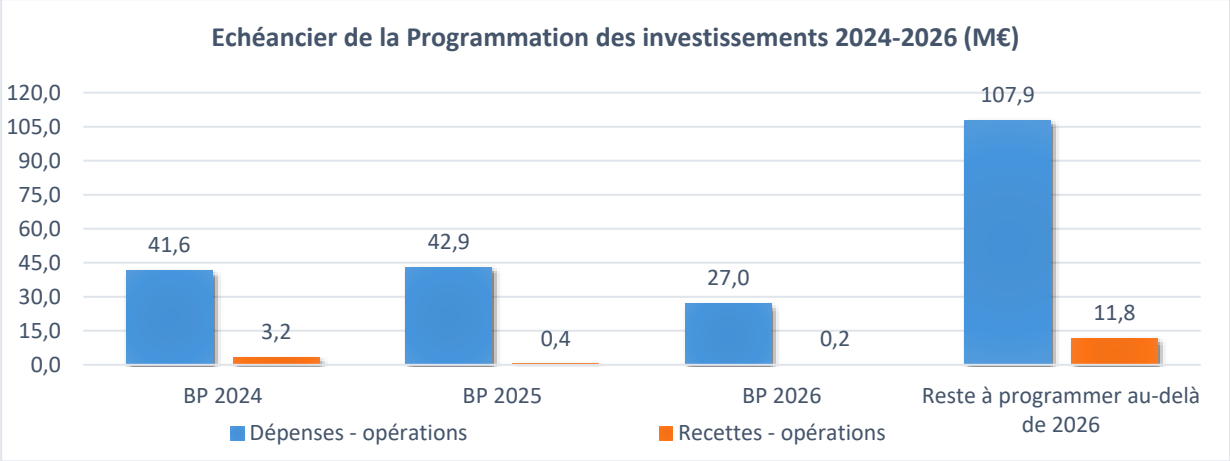

Figure : Echéancier de la Programmation des Investissements 2024-2026 **(M€)**

A cette programmation d'investissements nouveaux se rajouteront les lissages des crédits non réalisés en 2023 sur les autorisations de programme.

Parmi les principaux programmes d'investissement qui feront l'objet de crédits de paiement au budget 2024, on soulignera plus particulièrement :

- L'aménagement des Halles St-Louis : 7,20 M€
- La reconstruction du groupe scolaire Kerisbian : 5,89 M€ ;
- Le déménagement du Fourneau aux Capucins : 5,42 M€ ;
- La maintenance du bâti dans les écoles : 1,25 M€, dont 0,25 M€ à l'entretien et l'aménagement des cours d'école ;
- L'équipement en informatique : 1,16 M€ ;
- Les travaux dans divers bâtiments municipaux : 1,06 M€, dont 0,30 M€ pour les installations de chauffage et ventilation,

- Les établissements d'action sociale et de santé : 1,01 M€ comprenant principalement la rénovation de la toiture du bâtiment des Restos du Cœur ;
- La rénovation énergétique des bâtiments municipaux : 0,82 M€ ;
- Les travaux dans les stades et gymnases : 0,81 M€ ;
- Etc.

Zoom sur la participation de la ville de Brest à la métropole au financement du projet « Mon réseau grandit »

Le projet « Mon Réseau Grandit » mené par la métropole entre en cette fin d'année 2023 dans sa phase de réalisation concrète.

Le coût global de cette opération avait été présenté à l'origine pour un montant de 187 M€ HT prix 2018, sans prise en compte dans ce chiffrage des indices d'évolution de prix.

Depuis cette première estimation, un certain nombre de facteurs de tension sont apparus dans un contexte mondial agité : reprise inflationniste, hausse du prix des matières premières, hausse du coût de l'énergie, des transports…

En conséquence, le débat sur les orientations budgétaires de la métropole pour 2023 avait permis de communiquer une estimation nouvelle pour le coût de ce projet à terminaison, réévalué à 219 M€ HT.

Aujourd'hui, après appels d'offres, le coût actualisé du projet à terminaison est établi à 225 M€ HT, soit 2,7 % au-dessus de la cible présentée dans les orientations budgétaires 2023 de la métropole, dans le contexte mondial ci-avant posé.

Cette augmentation nécessite d'appréhender le financement du projet avec des solutions nouvelles en lien avec la volonté de ma majorité municipale que le projet « Mon réseau grandit » irrigue les quartiers prioritaires, en déviant la ligne de tramway d'un parcours linéaire le long de l'avenue Le Gorgeu. Cette volonté est similaire à celle affichée lors de la réalisation de la première ligne de tramway, qui a privilégié le passage au cœur du quartier de l'Europe à un choix de suivre le linéaire de la route de Gouesnou.

Toutefois, le contexte de financement de ce choix a changé en 20 ans.

Concernant le quartier de l'Europe, cette décision avait été accompagnée par des subventions du Contrat de ville et du Département du Finistère. En particulier l'État avait financé la 1ère ligne de tramway à hauteur de 19 M€ sur le programme « Dynamique Espoir Banlieues ».

Concernant le choix actuel, force est de constater l'absence d'accompagnement financier similaire à celui ci-avant souligné.

Il s'agit effectivement de gérer l'impact financier du projet sur les prospectives et les finances de la métropole, en assumant la responsabilité brestoise.

Dès lors, la Ville de Brest propose à la Métropole d'apporter un financement conséquent de 15 M€, permettant de fixer le coût net réel à terminaison du projet à 210 M€ HT pour l'impact des finances métropolitaines (soit 225 M€ - 15 M€).

Cette participation, intégrée en PPI, fera l'objet de versements à hauteur de 5 M€ par an entre 2024 et 2026 (année de mise en service des nouvelles lignes).

MAITRISER L'ENDETTEMENT

La maîtrise de l'endettement est un enjeu essentiel de la politique financière pour préserver les capacités d'investissement futures et conserver une bonne qualité de signature aux yeux des partenaires financiers.

Ainsi, sur la période écoulée, la maîtrise de la dette municipale a contribué à préserver les marges de manœuvre de la ville de Brest. Elle préserve la capacité de la ville de Brest à recourir à l'emprunt pour financer la politique d'investissement.

Au BP 2024, l'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget primitif devrait s'établir autour de 27,5 M€ ce qui, compte tenu du remboursement annuel de la dette existante (soit 3,6 M€ en intégrant le loyer en capital dû à la SPL BMA) pourrait conduire à un réendettement.

Toutefois, cette inscription d'emprunt ne tient pas compte du résultat net de l'exercice 2023 (évalué à 7 M€). Compte tenu de la date de vote du budget en février, le résultat définitif ne sera repris qu'en juin après le vote du compte administratif.

L'emprunt réellement contracté en 2024 dépendra ainsi du niveau définitif du résultat de l'exercice 2023, des taux de réalisations des inscriptions budgétaires en dépenses et en recettes ainsi que des besoins de trésorerie.

Les perspectives financières au-delà de 2024

La préparation du budget 2024 et, au-delà, la poursuite de la mise en œuvre du plan de mandat s'inscrit dans une vision financière prospective. Le rapport sur les orientations budgétaires est donc l'occasion d'exposer les prévisions concernant l'évolution des grands équilibres financiers de la ville de Brest, compte tenu des perspectives d'évolution des ressources et des charges et de la réalisation des investissements.

Dans le contexte économique marqué par l'inflation et la remontée des taux d'intérêts, l'exercice prospectif revêt, cette année encore, un enjeu particulier.

L'objectif est d'évaluer la capacité de la ville de Brest à financer les investissements programmés tout en préservant les fondamentaux de gestion à plus long terme.

LES HYPOTHESES PROSPECTIVES

La finalité d'une prospective financière est de tracer une trajectoire réaliste à moyen terme en se fondant sur les hypothèses économiques et financières les plus vraisemblables à un moment donné, toutes choses égales par ailleurs.

Bien entendu, la prévision financière reste confrontée à des aléas, notamment :

- L'évolution de la situation économique internationale et sa traduction au niveau national, toujours incertaine ;
- Les évolutions du marché immobilier local dans un contexte de retournement au niveau national avec des conséquences incertaines sur le produit des droits de mutation perçu par la ville de Brest;
- L'influence des autres paramètres externes, que ce soient les facteurs macroéconomiques (ex : inflation, prix de l'énergie) ou les facteurs législatifs et réglementaires (ex : mesures nationales impactant la fonction publique, mesures intégrées chaque année en loi de finances, etc.) ;
- L'évolution des conditions de financement (progression des taux d'intérêt, accès au crédit).

En conséquence, la prospective financière 2024-2028 réalisée sur les comptes administratifs du budget de la ville de Brest a été construite autour d'hypothèses prudentes mais réalistes.

Aussi, les hypothèses macroéconomiques prises en compte dans les prospectives tiennent compte du scénario gouvernemental adossé au projet de loi de finances pour 2024. Elles sont les suivantes :

	Moyenne 24-28	2024	2025	2026	2027	2028
Croissance du PIB *(source : PLPFP)*	**+ 1,7 %**	+ 1,4 %	+ 1,7 %	+ 1,7 %	+ 1,8 %	+1,8 %
Taux d'inflation annuel *(source : PLPFP)*	**+ 1,9 %**	+ 2,5 %	+2,0 %	+1,8 %	+1,8 %	+1,8 %
Conditions d'emprunt sur 15 ans	**3,4 %**	4,0 %	3,5 %	3,0 %	2,5 %	2,5 %
Enveloppe nationale DGF (en Mds€)	**27,1**	27,1	27,1	27,1	27,1	27,1

Tableau : hypothèses macroéconomique de la prospective financière 2024-2028

En matière de recettes :

La prospective financière est conditionnée principalement par l'évolution des dotations d'Etat, l'assiette de la fiscalité locale et la dynamique des droits de mutations.

	Moyenne 24-28	2024	2025	2026	2027	2028
Evolution nominale des recettes de fonctionnement à taux constants (+ 1,6 % par an en moyenne)						
Impôts ménages	**+ 2,4 %**	+ 3,0 %	+ 2,7 %	+ 2,2 %	+ 2,0 %	+ 2,1 %
Droits de mutation	**+ 0,5 %**	- 11,3 %	2,7 %	+ 2,0 %	+ 2,0 %	+ 2,0 %
DGF	**+ 0,0 %**	-1,2 %	+ 0,3 %	+ 0,3 %	+ 0,3 %	+ 0,3 %
FPIC (solde net en M€) ***évolution***	**1,1** ***-6,5 %***	1,5 *-1,2 %*	1,4 *-6,3 %*	1,3 *-9,6 %*	0,9 *-9,1 %*	Contributrice nette à terme

Tableau : évolution projetée des principales recettes de fonctionnement de la ville de Brest (2024-2028)

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est supposée stable sur la période, la croissance de la dotation de solidarité urbaine compensant la réduction de la dotation nationale de péréquation.

Concernant l'attribution (1,5 M€ à inscrire en 2024) au titre du fonds de péréquation des ressources communales (FPIC), la prospective introduit une hypothèse de diminution de 6,5 % par an en moyenne, conséquence possible de la réforme des indicateurs financiers votée en loi de finances pour 2021. L'hypothèse que la ville devienne contributrice au fonds à compter de 2025 (pour un montant progressivement stabilisé autour de 0,5 M€) est également intégrée. Le

risque de perte de l'attribution FPIC n'est pas simulé d'ici 2028 mais existe dans le courant du prochain mandat.

En matière de fiscalité :

- Les bases de foncier bâti évoluent physiquement de 0,5 % par an en moyenne. Il convient d'y ajouter l'actualisation forfaitaire à hauteur de 2,3 % (donc évolution de 2,8 %/ an y compris actualisation forfaitaire) ;
- Le produit des droits de mutation atteindrait un point bas à 5,5 M€ en 2024 puis progresserait à nouveau de 2,0 % par an ;
- Les autres produits fiscaux (ex : taxe sur la publicité extérieure) évolueraient en moyenne de 1,0 % chaque année.

En matière de taux, seule la baisse des taux de fiscalité (- 1,0 %) envisagée en 2024 est simulée.

Hors fiscalité et DGF, les autres recettes de la ville de Brest sont supposées globalement stabilisés à leur niveau de 2023.

Au total, le scénario central en matière d'évolution des ressources prévoit **une progression des recettes de fonctionnement de 1,6 % en moyenne annuelle** sur la période 2024-2028.

En matière de dépenses de fonctionnement :

La prospective financière intègre **une hypothèse d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement de 0,5 % en volume** (contre - 0,1 % par an en moyenne sur la période 2018-2023). Elle correspond à une progression moyenne annuelle de 3,7 M€ des dépenses de fonctionnement. Dans ce scénario, les dépenses réelles de fonctionnement évoluent à l'inflation augmentée de 0,5 point, soit + 2,4 % par an en moyenne.

En matière d'investissement :

Les dépenses d'investissement de la PPI 2024-2026 sont réalisées à 80 % d'ici la fin du mandat, ce qui engendre un niveau d'investissement moyen de 32 M€ par an en réalisation sur les 3 dernières années du mandat. Les mandatements résiduels sont ensuite lissés sur 2028 et 2029, ce qui vient obérer le niveau de réalisations des crédits du prochain plan de mandat. Sa réalisation annuelle serait limitée à 11,5 M en 2027 avant un retour progressif à 25 M€ en 2029 en régime de croisière.

Les dépenses d'investissement seraient financées par des subventions à hauteur de 12 %, le besoin résiduel étant couvert par l'autofinancement et le recours à l'emprunt.

Au total, les investissements sur la période 2024-2028 sont évalués à 160 M€ en réalisations.

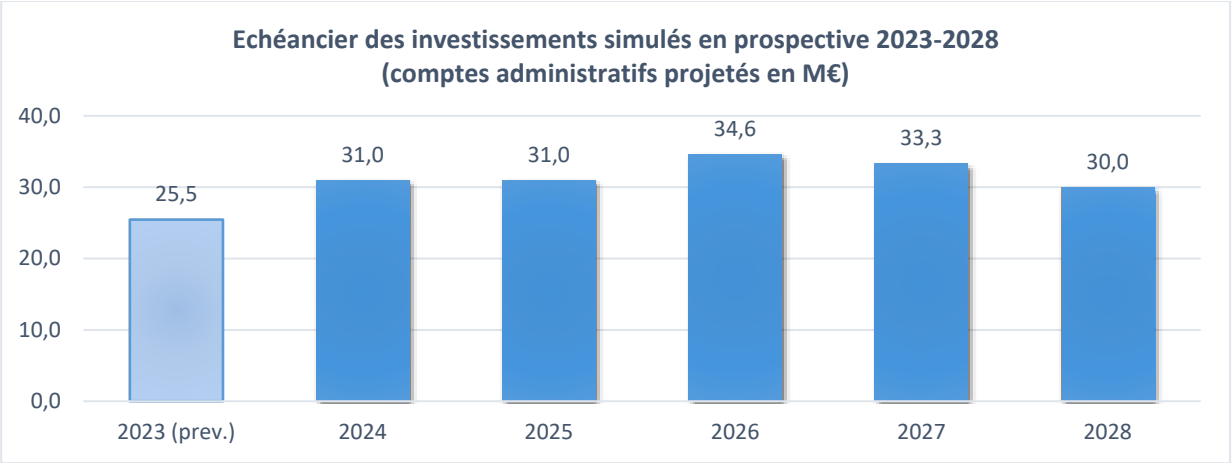

UNE CAPACITÉ D'INVESTISSEMENT PRÉSERVÉE

Les tendances prospectives sont analysées à la lumière de trois indicateurs de gestion :

- **L'épargne nette**, c'est-à-dire la capacité d'autofinancement de la ville de Brest.
  L'objectif de la ville de Brest est de conserver une capacité d'autofinancement couvrant au moins un quart des dépenses d'investissement, ce qui implique de cibler une épargne nette supérieure à 8 M€ chaque année en prospective compte tenu des hypothèses de réalisation des investissements.

- **L'évolution du stock de la dette**. La ville de Brest dispose d'une réelle capacité de ré-endettement qui doit cependant être maîtrisé afin de tenir compte du profil d'amortissement de la dette existante et des tensions à venir sur les recettes issues des dotations (FPIC).

- **Le ratio de désendettement** est le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute, exprimé en nombre d'années.
  L'objectif de la ville de Brest est de ne pas dépasser un ratio de désendettement à 4 ans afin d'anticiper les effets de la réforme des indicateurs tout en préservant les capacités d'investissement de la ville à moyen terme compte tenu d'un niveau d'épargne en réduction en comparaison avec la période récente.

Compte tenu des hypothèses retenues à ce jour, qui devront être ajustées dans le temps en fonction des évolutions de la conjoncture et des réformes législatives, on peut constater que l**es hypothèses simulées en matière de fonctionnement et d'investissement, bien qu'elles conduisent à une remontée du ratio de désendettement par rapport à la situation 2023, sont conformes avec les objectifs de bonne gestion.**

Les résultats de la simulation financière sont synthétisés dans les graphiques ci-après :

Impact sur l'épargne brute

La capacité d'autofinancement brute (ou épargne brute) est réduite de près d'un quart sur la période prospective (16 M€ en 2027 contre 20 M€ en 2023) compte tenu de l'hypothèse d'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement.

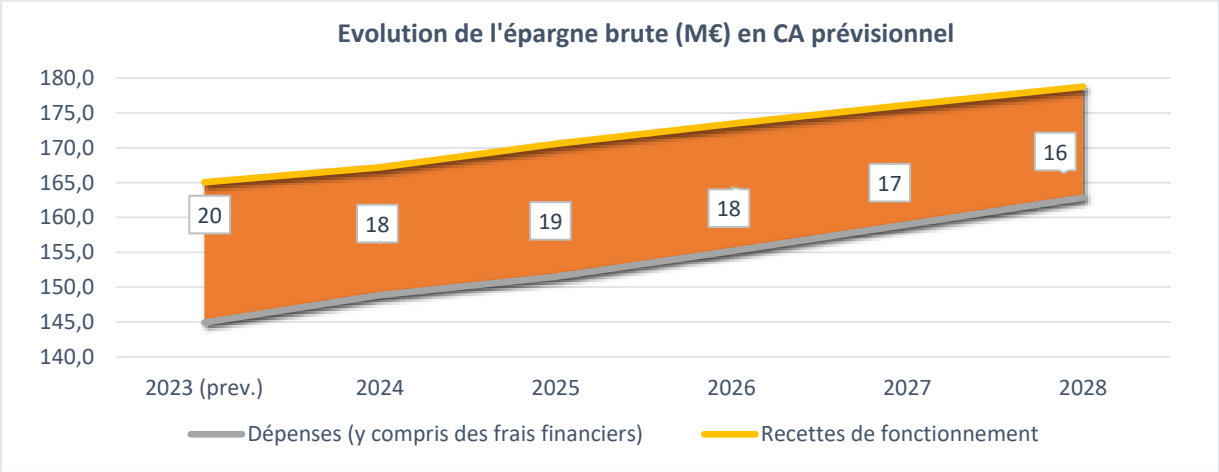

Impact sur l'épargne nette

La capacité d'autofinancement nette (ou épargne nette) égale à 16 M€ fin 2023 se dégraderait pour atteindre 13 M€ 2028. L'indicateur d'épargne nette resterait donc supérieur à l'objectif minimal de la prospective (8 M€ par an).

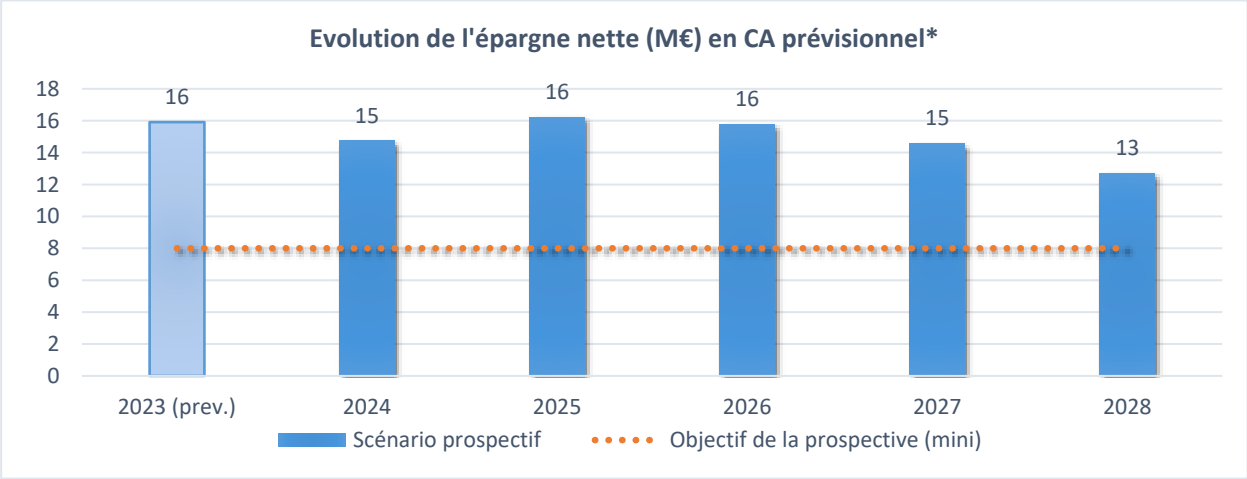

** Après remboursement annuité due à la SPL BMA (marchés de partenariat pour la rénovation énergétique des écoles)*

Impact sur la dette

Dans le scénario étudié, la ville de Brest se réendetterait régulièrement à compter de 2024. Elle consacrerait ainsi une part croissante de son épargne au remboursement de la dette.

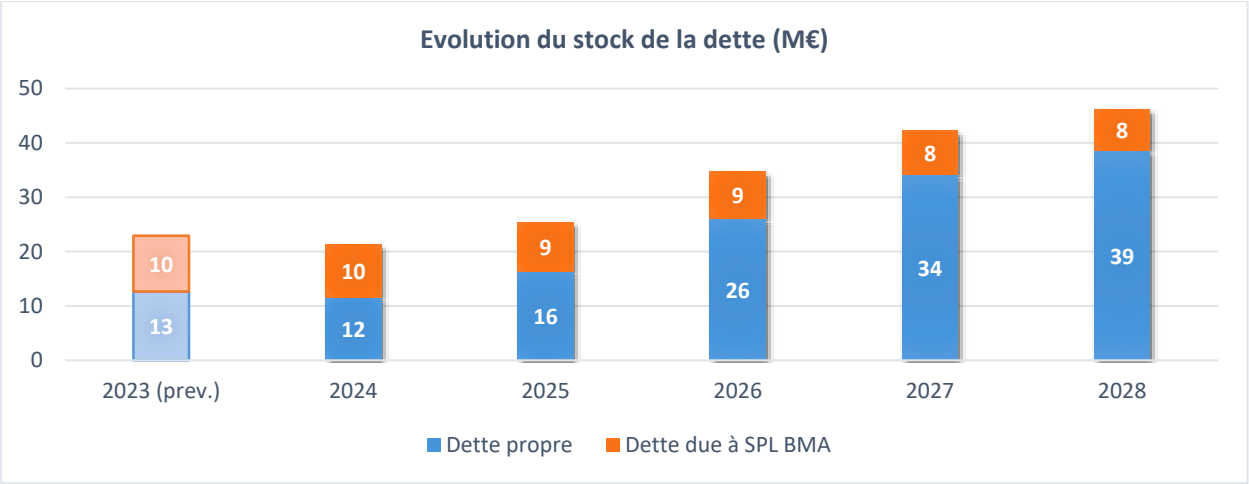

Impact sur le ratio de désendettement

Le ratio de désendettement de la ville de Brest progresserait régulièrement pour atteindre 2,9 années fin 2028. Il resterait donc positionné dans la zone verte et en deçà de la cible maximale de la prospective (4 ans).

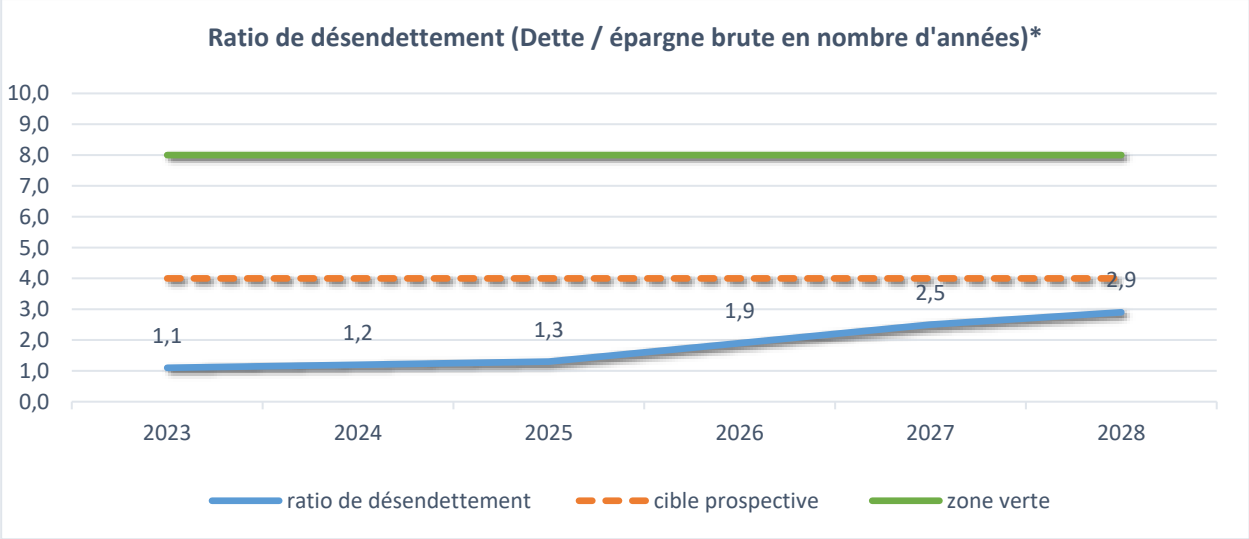

** Y compris dette due à la SPL BMA dans le cadre du marché de partenariat pour la rénovation énergétique des écoles*

Annexe : Projet de programmation pluriannuelle des Investissements 2024-2026

ANNEXE : Projet de programmation Pluriannuelle des investissements 2024-2026

Programmes de la PPI :

En K€ — *Situation au 01/01/24*

2024		2025		2026		Total PPI 2024-2026		Reste à programmer au-delà de 2026	
D	R	D	R	D	R	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
41 584	3 180	42 945	380	26 954	230	111 483	3 790	107 891	11 794

AP19-002VB : RECONSTRUCTION CRECHE DE L'EUROPE

N° prog	Libellé	Direction	2024 D	2024 R	2025 D	2025 R	2026 D	2026 R	Total PPI 2024-2026 Dépenses	Total PPI 2024-2026 Recettes	Reste à programmer au-delà de 2026 Dépenses	Reste à programmer au-delà de 2026 Recettes
1501	RECONSTRUCTION DE LA CRECHE DE L'EUROPE AU NORD DU QUARTIER	Direction Educations	125						125			
TOTAL AP : RECONSTRUCTION CRECHE DE L'EUROPE			**125**						**125**			

AP19-003VB : LE FOURNEAU AUX CAPUCINS

N° prog	Libellé	Direction	2024 D	2024 R	2025 D	2025 R	2026 D	2026 R	Total PPI 2024-2026 Dépenses	Total PPI 2024-2026 Recettes	Reste à programmer au-delà de 2026 Dépenses	Reste à programmer au-delà de 2026 Recettes
1492	LE FOURNEAU AUX CAPUCINS	Direction Culture Animation Patrimoines	5 416	2 750	2 120				7 536	2 750		
TOTAL AP : LE FOURNEAU AUX CAPUCINS			**5 416**	**2 750**	**2 120**				**7 536**	**2 750**		

AP22-001VB : EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX

N° prog	Libellé	Direction	2024 D	2024 R	2025 D	2025 R	2026 D	2026 R	Total PPI 2024-2026 Dépenses	Total PPI 2024-2026 Recettes	Reste à programmer au-delà de 2026 Dépenses	Reste à programmer au-delà de 2026 Recettes
1531	STADE FONTAINE MARGOT	Direction des Sports et du nautisme	72		496		638		1 206		4 280	
1542	CENTRE SPORTIF PROVENCE	Direction des Sports et du nautisme	150		1 500		1 500		3 150			
1544	TERRAIN DE SPORT SYNTHETIQUE, CREATION, RENOVATION	Direction des Sports et du nautisme	290		760				1 050			
1545	EQUIPEMENTS ET SALLES SOLS SPORTIFS	Direction des Sports et du nautisme	671		150				821			
1548	GER EQUIPEMENTS ET SALLES REFECTION ENVELOPPE	Direction des Sports et du nautisme	819		49				868			
1550	CENTRE SPORTIF KERICHEN	Direction des Sports et du nautisme	182		506		2 327		3 015		11 291	
1551	PARCOURS ET EQUIPEMENTS DE SPORT	Direction des Sports et du nautisme	95		10		60		165			
1554	GYMNASE BELLEVUE - REHABILITATION	Direction des Sports et du nautisme	812		1 320		90		2 222			
615	GER EQUIPEMENTS SPORTIFS	Direction des Sports et du nautisme	501		366		210		1 077			
80	GER EQUIPEMENTS STADE FRANCIS LE BLE	Direction des Sports et du nautisme	200		200		186		586			
TOTAL AP : EQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX			**3 792**		**5 357**		**5 011**		**14 160**		**15 571**	

AP22-002VB : EQUIPEMENTS EDUCATIFS

			2024		2025		2026		Total PPI 2024-2026		Reste à programmer au-delà de 2026	
N° prog	Libellé	Direction	D	R	D	R	D	R	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1156	TRAVAUX DANS LES CRECHES MUNICIPALES ET ASSOCIATIVES	Direction Educations	260		160		160		580			
1218	MOB ET MAT DANS LES CRECHES ET HALTES GARDERIES	Direction Educations	65		65		65		195			
1316	MAINTENANCE DE LA CUISINE CENTRALE	Direction Educations	15		15		15		45			
1498	RECONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE KERISBIAN	Direction Educations	5 891	100	3 040	100	438		9 369	200		
1499	RESTRUCTURATION DE RESTAURANTS SCOLAIRES	Direction Educations	540		945				1 485			
1509	RENOVATION DE LA CRECHE DE KERIGONAN	Direction Educations	107		343		40		490			
1520	RECONSTRUCTION ECOLE ELEMENTAIRE BUISSON	Direction Educations	85		250		399		734		7 161	
1536	MAISON DES 1000 PREMIERS JOURS	Direction Educations	30		270				300			
1537	CRECHES CENTRE VILLE	Direction Educations	300		650		460		1 410			
1538	MAISON DES PARENTS LAEP	Direction Educations	22						22			
1540	MOBILITE AUX ABORDS DES ETABLISSEMENTS EDUCATIFS ET ASSOCIATIF	Direction Educations			50		50		100			
237	TRAVAUX ET MOBILIER DES ESPACES PERI - EXTRASCOLAIRES	Direction Educations	40		40		40		120			
255	MATERIEL TECHNIQUE	Direction Educations	30		30		30		90			
256	ACQUISITION DE MOBILIER ET DE MATERIEL PEDAGOGIQUE	Direction Educations	96		96		96		288			
259	RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE KERICHEN	Direction Educations									8 000	
73	MAINTENANCE DU BATI DANS LES ECOLES	Direction Educations	1 000	100	1 200		1 100		3 300	100		
75	ENTRETIEN ET AMENAGEMENT DES COURS D'ECOLES	Direction Educations	250		250		216		716			
86	MAINTENANCE DES OFFICES ET DES RESTAURANTS SCOLAIRES	Direction Educations	92		92		92		276			
880	TECHNOLOGIES NOUVELLES ET BCD DANS LES ECOLES	Direction Educations	200		150	50	150		500	50		
TOTAL AP : EQUIPEMENTS EDUCATIFS			9 023	200	7 646	150	3 351		20 020	350	15 161	

AP22-004VB : EQUIPEMENTS CULTURELS

			2024		2025		2026		Total PPI 2024-2026		Reste à programmer au-delà de 2026	
N° prog	Libellé	Direction	D	R	D	R	D	R	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1019	ACQUISITION MATERIEL D'ANIMATION	Direction Culture Animation Patrimoines	110		110		110		330			
1124	TRAVAUX ET EQUIPEMENTS DANS LES BIBLIOTHEQUES	Direction Culture Animation Patrimoines	205		185		160		550			
208	EESAB: TRAVAUX, MOBILIER,MATERIEL	Direction Culture Animation Patrimoines	117		50		50		217			
955	EQUIPEMENTS CULTURELS	Direction Culture Animation Patrimoines	602		1 026		602		2 230			
TOTAL AP : EQUIPEMENTS CULTURELS			1 034		1 371		922		3 327			

AP22-005VB : EQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION DES ASSOCIATIONS

			2024		2025		2026		Total PPI 2024-2026		Reste à programmer au-delà de 2026	
N° prog	Libellé	Direction	D	R	D	R	D	R	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1435	LOCAUX POUR DIVERSES ASSOCIATIONS	Direction des Sports et du nautisme			60				60			
1504	MAISON DES ASSOCIATIONS DE PEN AR CREAC'H	Direction Educations	70		30		30		130			
1515	AUBERGE DE JEUNESSE	Direction Educations	15		460				475		4 600	
1539	TRAVAUX CENTRE SOCIAL KERANGOFF	Direction Educations					50		50		4 710	
247	RENOVATION PATRONAGE LAIQUE SANQUER	Direction Educations					250		250		750	
252	MAINTENANCE ET USAGES DES LOCAUX ASSOCIATIFS	Direction Educations	30		70		70		170			
258	USAGES DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	Direction Educations	70		70		70		210			
261	MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS	Direction Educations	405		455		455		1 315			
TOTAL AP : EQUIPEMENTS MIS A DISPOSITION DES ASSOCIATIONS			590		1 145		925		2 660		10 060	

AP22-006VB : RENOUVELLEMENT URBAIN

			2024		2025		2026		Total PPI 2024-2026		Reste à programmer au-delà de 2026	
N° prog	Libellé	Direction	D	R	D	R	D	R	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1532	NPNRU BELLEVUE	Direction Educations	39		72		325		436		17 757	5 154
1533	NPNRU RECOUVRANCE	Direction Educations	182		282		300		764		30 807	6 640
TOTAL AP : RENOUVELLEMENT URBAIN			221		354		625		1 200		48 564	11 794

AP22-007VB : MOYENS GENERAUX

			2024		2025		2026		Total PPI 2024-2026		Reste à programmer au-delà de 2026	
N° prog	Libellé	Direction	D	R	D	R	D	R	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
940	ACHAT POUR LE MANOIR DE KERBRIANT	Cabinet Ville de Brest	5		5		5		15			
1519	INNOVATION ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DES ENR	Direction de l'écologie urbaine	150		150		150		450			
1489	PARTICIPATION AU CAPITAL	Direction des finances et de la commande publique	135		152		108		395		53	
847	EQUIPEMENT EN INFORMATIQUE	Direction des systèmes d'information et télécommunications	1 164		1 421		1 056		3 641			
1130	TRAVAUX DANS DIVERS BATIMENTS MUNICIPAUX	Direction Patrimoine Logistique	761		533		575		1 869			
1220	MATERIEL D'ANIMATION	Direction Patrimoine Logistique	70		50		70		190			
1355	AMENAGEMENT RESTAURANT HOTEL DE VILLE	Direction Patrimoine Logistique	10						10			
1471	CHAUFFAGE ET VENTILATION DES BATIMENTS MUNICIPAUX	Direction Patrimoine Logistique	300		300		300		900			
165	TRAVAUX HOTEL DE VILLE	Direction Patrimoine Logistique	480		400		460		1 340			
205	TRAVAUX SUR EDIFICES CULTUELS	Direction Patrimoine Logistique	540		1 403		995		2 938			
314	RENOUVELLEMENT DU PARC DES VEHICULES	Direction Patrimoine Logistique	462	10	188	10	110	10	760	30		
736	ACQUISITION DE MOBILIER ET DE PETIT MATERIEL	Direction Patrimoine Logistique	42		42		42		126			
TOTAL AP : MOYENS GENERAUX			4 119	10	4 644	10	3 871	10	12 634	30	53	

AP22-008VB : SANTE ET ACTION SOCIALE

			2024		2025		2026		Total PPI 2024-2026		Reste à programmer au-delà de 2026	
N° prog	Libellé	Direction	D	R	D	R	D	R	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1266	TERRAIN D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	Direction de l'action sociale	5		5		5		15			
1508	ETABLISSEMENTS ACTION SOCIALE ET SANTE	Direction de l'action sociale	1 013		1 045		145		2 203			
1521	SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS	Direction de l'action sociale	360		50		50		460			
1528	RESTRUCTURATION DU CHRS DU FOYER DU PORT	Direction de l'action sociale	82		1 057				1 139			
1529	RESTRUCTURATION EHPADS L .LE ROUX ET A.SALAUN	Direction de l'action sociale									5 100	
902	LOCAUX DU CREDIT MUNICIPAL	Direction de l'action sociale	245		150				395			
1530	INVEST EN FAVEUR DE LA PROMOTION DE LA SANTE	Mission Développement Social Urbain	39		27		27		93			
TOTAL AP : SANTE ET ACTION SOCIALE			1 744		2 334		227		4 305		5 100	

AP22-009VB : CADRE DE VIE ET SERVICES URBAINS

			2024		2025		2026		Total PPI 2024-2026		Reste à programmer au-delà de 2026	
N° prog	Libellé	Direction	D	R	D	R	D	R	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
151	MAIRIES DE QUARTIER	Direction de la proximité	411		237		10		658			
152	NOUVELLE MAIRIE DE QUARTIER DE SAINT PIERRE	Direction de la proximité			1 300		547		1 847			
153	LIEUX A REINVENTER	Direction de la proximité	50		300				350			
855	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS MULTI-MEDIAS ET PROJETS INNOVANTS	Direction de la proximité	75		75		75		225			
885	CIMETIERES : TRAVAUX ET ACQUISITIONS	Direction de la proximité	321		201		201		723			
310	OPERATIONS LOCATIVES SOCIALES COMMUNALES	Direction de l'habitat	424		424		424		1 272			
444	ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES	Direction des dynamiques urbaines	10	200	10	200	10	200	30	600		
1490	MAISON DE L'INTERNATIONAL	Direction du développement économique et international	11		11		11		33			
1506	HALLES SAINT LOUIS	Direction prévention des risques et tranquillité urbaine	7 200		8 630		500		16 330			
1507	RENFORCEMENT DE LA PROTECTION DES BÂTIMENTS VILLE DE BREST	Direction prévention des risques et tranquillité urbaine	250		250		250		750			
1553	DEPLOIEMENT COMPLEMENTAIRE DE SANITAIRES PUBLIQUES	Direction prévention des risques et tranquillité urbaine	225						225			
289	TRAVAUX D'OFFICE, PERILS & MAINTENANCE	Direction prévention des risques et tranquillité urbaine	35	20	35	20	35	20	105	60		
60	TRAVAUX DANS LES HALLES ET MARCHES	Direction prévention des risques et tranquillité urbaine	35		35		35		105			
772	LOCAUX DE LA TRANQUILITE URBAINE	Direction prévention des risques et tranquillité urbaine	100						100			
1557	MON RESEAU GRANDIT - PART VILLE DE BREST	Direction des finances et de la commande publique	5 000		5 000		5 000		15 000			
TOTAL AP : CADRE DE VIE ET SERVICES URBAINS			14 147	220	16 508	220	7 098	220	37 753	660		

AP22-010VB : BUDGET PARTICIPATIF

			2024		2025		2026		Total PPI 2024-2026		Reste à programmer au-delà de 2026	
N° prog	Libellé	Direction	D	R	D	R	D	R	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
800	BUDGET PARTICIPATIF	Direction de la proximité	557		620		500		1 677			
TOTAL AP : BUDGET PARTICIPATIF			557		620		500		1 677			

AP24-011VB : RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS MUNICIPAUX

			2024		2025		2026		Total PPI 2024-2026		Reste à programmer au-delà de 2026	
N° prog	Libellé	Direction	D	R	D	R	D	R	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1163	RENOVATION ENERGETIQUE - PHASE 2	Direction Educations	402		432		4 009		4 843		13 134	
1526	RENOVATION ENERGETIQUE DANS LES ECOLES	Direction Educations	14		14		15		43		248	
262	OPTIMISATION ENERGETIQUE BATIMENTS EDUCATIFS	Direction Educations	400		400		400		1 200			
TOTAL AP : RENOVATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS MUNICIPAUX			816		846		4 424		6 086		13 382	

Programmes hors PPI :

En K€ *Situation au 01/01/24*

2024		2025		2026		Total PPI 2024-2026		Reste à programmer au-delà de 2026	
D	R	D	R	D	R	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
5	5	5	5			10	10		

HORS AP

			2024		2025		2026		Total PPI 2024-2026		Reste à programmer au-delà de 2026	
N° prog	Libellé	Direction	D	R	D	R	D	R	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
176	DIVERS MOUVEMENTS FINANCIERS	Direction du développement économique et international	5	5	5	5			10	10		
TOTAL HORS AP			5	5	5	5			10	10		